

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

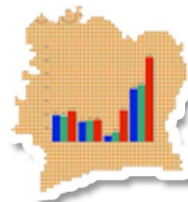


Union - Discipline - Travail



RAPPORT D'ANALYSE DE L'ANNUAIRE STATISTIQUE D'ETAT CIVIL 2023

unicef  pour chaque enfant



JUIN 2024

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Supervision technique

Edmond Koffi YAO

Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales
(Ministère de l'Economie, du Plan et du
Développement/Institut National de la
Statistique/INS)

N'Takpé Serge YAVO

Directeur des Etudes, de la Statistique, de la
Planification et du Suivi-Evaluation (Ministère de
l'Intérieur et de la Sécurité/DESPSE)

Rédaction

Koffi Séverin KOUAKOU

Démographe, Chargé d'Etudes (Institut National de la
Statistique)

Les personnes ci-après ont contribué à la validation du présent rapport :

STRUCTURE		PRENOMS ET NOM	FONCTION
MIS	DESPSE	N'Takpé Serge YAVO	Directeur
		GNAHORE Ange-Lydie Epse GANNON	Sous-directeur
		Taneaucoa Modeste Eloge KOYE	Sous-directeur
		TAPE Prisca Gwladys Epse BAÏ	Chargé d'études
	DGAT	BAGNON Larissa Epse COULIBALY	Directeur
	DGDDL	KAMARA Bintou Epse KEITA	Sous-directeur
	ONECI	DOUMBIA Alimanta Epse DIOMANDE	Chef de Service
MFB	CF-MIS	Didier Serge LOBOUE	Chargé d'Etudes
MAEIAIE	DGAJCEC	SOM Odette Epse NOUFE	Sous-directeur
MJDH	DECA	Kouakou Charles-Elie YAO	Chef de Service
MEPD	INS	Koffi Séverin KOUAKOU	Chargé d'Etudes
		Djolo Yves WANHI	Chargé d'Etudes
	ONP	Ané François Xavier Félicien N'TAKPE	Chef de Service
MSHPCMU	DIS	Daouda KONE	Chef de Service
SOUS-PREFECTURES	ADIAKE	Ibrahima BAKAYOKO	Sous-Préfet
	YAOU	Germain Claude Olivier SEGNEBLE	Sous-Préfet

MAIRIES	KOUMASSI	TIDJANE Krotoum Epse SANOGO	Directeur des Services Administratifs
	PORT-BOUET	Alexis KOUASSI	Directeur des Services Administratifs
PARTENAIRE AU DEVELOPPEMENT	UNICEF	Gnanmien Raoul Hermann TANO	Spécialiste protection de l'enfant

PREFACE

Le Gouvernement ivoirien a initié des réformes approfondies pour permettre de disposer d'un appareil statistique performant. Ainsi, la loi n°2020-950 du 07 décembre 2020 portant organisation du Système Statistique National a été prise en vue de le mettre en cohérence avec les standards internationaux tels que recommandés par la Charte Africaine de la Statistique et la Stratégie d'Harmonisation des Statistiques en Afrique. Ce dispositif vise à contribuer in fine à booster la production régulière de statistiques de qualité dont celles de l'état civil.

L'état civil, en tant qu'institution fondamentale de la gouvernance publique, joue un rôle crucial dans la gestion et la programmation des politiques nationales. Il permet de garantir l'identification et l'enregistrement officiels des individus, facilitant ainsi l'accès aux droits et aux services publics tout en contribuant à la planification socio-économique d'une nation. Dans cette perspective, depuis 2018, l'Etat ivoirien s'est engagé à reformer son système d'état civil.

Dans ce cadre, un Annuaire statistique d'état civil répondant aux normes de l'approche CRVS (Civil Registration and Vital Statistics) est régulièrement élaboré depuis 2014, à l'initiative de la Direction des Etudes, de la Statistique, de la Planification et du Suivi-Evaluation (DESPSE) du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS). Au regard desdites normes, un rapport d'analyse de l'Annuaire statistique d'état civil est rédigé par l'Institut National de la Statistique (INS).

Le présent rapport d'analyse, axé sur les données recueillies de l'année 2023 auprès des services d'état civil, des Juridictions et des services de santé, prend également en compte celles des Représentations Diplomatiques et Postes Consulaires. Il présente l'analyse issue du traitement desdites données.

Aussi, je voudrais me féliciter de l'appui continu de l'UNICEF ainsi que de la contribution des différentes structures nationales qui ont participé à la réalisation de cet important document.

Le présent rapport, riche en informations actualisées, détaillées et désagrégées sur les faits d'état civil, aidera à la prise décision lors de l'élaboration des différentes politiques de développement. J'invite donc tous les décideurs, les planificateurs, les chercheurs, les étudiants et tout autre utilisateur à une véritable appropriation et utilisation pour une meilleure planification des actions de développement économique et social en faveur des populations en général, des femmes et des enfants en particulier.

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

L'Institut National de la Statistique (INS) contribue de manière significative, depuis 2014, à l'élaboration de l'Annuaire statistique d'état civil et rédige le rapport d'analyse subséquent.

Le rapport d'analyse fait une lecture analytique basée sur les données chiffrées provenant des circonscriptions d'état civil, des structures sanitaires, des Juridictions, ainsi que des résultats du Recensement Général de la Population et de l'habitat (RGPH) 2021, mais également, depuis l'édition de 2022, des Représentations Diplomatiques et Postes Consulaires. Il expose notamment des interprétations détaillées et un examen des tendances relatives aux naissances, adoptions, mariages, divorces et décès survenus et/ou enregistrés au cours de la période.

Toutes ces informations constituent donc des données déterminantes pour la mise en œuvre des politiques publiques et ont pour objectif d'offrir une compréhension approfondie des évolutions démographiques et de leur impact sur le développement socio-économique du pays.

Ce document, à l'instar des éditions précédentes, est le résultat de la collaboration de plusieurs acteurs nationaux et internationaux. Il traduit la bonne collaboration entre les différentes structures qui interviennent dans la mise en œuvre effective de l'approche CRVS dans notre pays. A cet effet, je voudrais exprimer ma gratitude au Directeur des Etudes, de la Statistique, de la Planification et du Suivi-Evaluation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), pour son entière disponibilité et son implication dans la mise à disposition des différentes éditions de l'Annuaire statistique d'état civil et de leurs rapports d'analyse respectifs.

J'adresse tout particulièrement mes sincères remerciements aux structures suivantes pour leur contribution significative :

- au titre du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) : la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT), les Sous-préfectures d'Adiaké et de Yaou, la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL), l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI) et les Mairies de Koumassi et de Port-Bouët ;
- au titre du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) : la Direction de l'Information Sanitaire (DIS) ;
- au titre du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH) : la Direction du contrôle de l'Etat Civil et des Archives (DECA) ;
- au titre du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur (MAEIAIE) : la Direction Générale des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil (DGAJCEC);
- au titre du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement : l'Institut National de la Statistique et l'Office National de la Population ;
- au titre du Ministère des Finances et du Budget : le Contrôle Financier auprès du MIS ;
- au titre des partenaires au développement : l'UNICEF.

TABLE DES MATIERES

PREFACE.....	3
AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS.....	4
TABLE DES MATIERES	5
LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES CARTES.....	8
LISTE DES GRAPHIQUES	8
SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	10
I. APPROCHES METHODOLOGIQUES.....	11
1.1. Etapes de production de l'annuaire et du rapport.....	11
1.1.1. Mise à disposition des fiches de collecte.....	11
1.1.2. Centralisation des données et mise en place de la base de données..	11
1.1.3. Elaboration de l'annuaire	12
1.1.4. Elaboration du rapport d'analyse	12
1.2. Qualité des données	12
1.2.1. Méthode d'évaluation.....	12
1.2.2. Transmission de fiches	12
1.2.2.1. Taux de complétude	12
1.2.2.2. Evolution du nombre de registre par fait d'état civil	13
1.2.3. Méthodes d'analyse des données.....	14
II. ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL	15
2.1. Enregistrement des naissances	15
2.1.1. Evolution des effectifs de naissances dans les catégories de délai.....	15
2.1.2. Répartition spatiale du taux annuel d'enregistrement et les catégories de délai en 2023	16
2.1.3. Evolution des naissances non-résidentes enregistrées à l'état civil	18
2.2. Enregistrement des décès	18
2.2.1. Evolution des décès enregistrés entre 2019 et 2023	19
2.2.2. Evolution des taux d'enregistrement des décès.....	19
2.2.3. Evolution des sex-ratios des naissances et des décès de 2019 à 2023	20
2.3. Niveau et évolution du nombre de mariage célébrés à l'état civil... 21	
2.3.1. Evolution du nombre de mariage sur la période 2019-2023.....	21
2.3.2. Lieu de célébration des mariages	21
2.3.3. Régime matrimonial et nationalité des conjoints.....	22
2.4. Enregistrement des divorces	23
2.4.1. Demandes de divorce introduites.....	23
2.4.2. Evolution des demandes de divorce introduites	24
2.4.3. Evolution des décisions de divorce rendues	24
2.4.4. Taux de divortialité et taux brut de divortialité	25
2.5. Aperçu des statistiques relatives aux adoptions	26
2.5.1. Demandes d'adoptions introduites	26
2.5.2. Demandes d'adoption accordées	27
III. SITUATION ACTUELLE DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ETAT CIVIL	28
3.1. Problématiques liés à l'attentisme de la population.....	28
3.1.1. Impact des hors délais sur l'enregistrement des faits d'état civil.....	28
3.1.2. Enregistrements hors délais, reflet de disparités spatiales.....	29

3.2. Interopérabilité entre structures intervenantes.....	30
3.2.1. <i>Application de la réforme de l'Etat Civil.....</i>	30
3.2.2. <i>Examen des données issues des nouveaux mécanismes en lien avec le logiciel national de gestion des faits d'état civil.....</i>	30
3.3. Diagnostic du lien entre enregistrements à l'état civil et statistiques sanitaires	31
IV. ETAT CIVIL CONSULAIRE.....	33
4.1. Données collectées au niveau de l'état civil consulaire.....	33
4.1.1. <i>Présentation de l'état civil consulaire.....</i>	33
4.1.2. <i>Taux de complétude</i>	33
4.2. Statistiques de l'état civil consulaire	34
4.2.1. <i>Statistiques globales</i>	34
4.2.2. <i>Statistiques des naissances.....</i>	34
4.2.3. <i>Statistiques des mariages.....</i>	34
4.2.4. <i>Statistiques des décès</i>	35
CONCLUSION GENERALE.....	36
BIBLIOGRAPHIE	I
ANNEXES	III

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des taux de complétude des centres d'état civil de 2019 à 2023	13
Tableau 2 : Evolution du nombre de registre par fait d'état civil de 2019 à 2023	14
Tableau 3 : Taux d'enregistrement des décès de 2019 à 2023.....	19
Tableau 4 : Evolution du rapport de masculinité des naissances et décès déclarés de 2019 à 2023	20
Tableau 5 : Réparation des demandes de divorce introduites selon l'auteur/ sexe par TPI et section rattachée en 2023.....	24
Tableau 6 : Evolution des divorces par décisions rendues par TPI et section rattachée de 2021 à 2023.....	25
Tableau 7 : Répartition des mariages, des divorces accordés et taux de divortialité de 2019 à 2023.....	26
Tableau 8 : Adoption introduites par TPI et section rattachée en 2023.....	27
Tableau 9 : Adoptions accordées par TPI et section rattachée en 2023	27
Tableau 10 : Données du logiciel « Cityweb » par District Autonome et Région en 2023.....	31
Tableau 11 : Taux de complétude en 2022 et 2023	33
Tableau 12 : Bilan de la collecte des faits d'état civil en 2022 et 2023	34
Tableau 13 : Naissances déclarées en 2023 et celles des années antérieures, transcrites en 2023 selon le sexe et par continent.....	34
Tableau 14 : Mariages célébrés en 2023 et ceux des années antérieures, transcrits en 2023 par continent.....	35
Tableau 15 : Décès déclarés en 2023 et ceux des années antérieures, transcrits en 2023 selon le sexe et par continent	35

LISTE DES CARTES

<i>Carte 1 : Taux annuel d'enregistrement et catégories de délai par District Autonome et Région en 2023</i>	<i>17</i>
--	-----------

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Evolution des naissances attendues et enregistrées à l'état civil dans le délai et hors délai de 2019 à 2023</i>	<i>16</i>
<i>Graphique 2 : Pourcentage des naissances non résidentes enregistrées à l'état civil par District en 2023</i>	<i>18</i>
<i>Graphique 3 : Evolution des décès enregistrés à l'état civil de 2019 à 2023</i>	<i>19</i>
<i>Graphique 4 : Evolution du taux d'enregistrement des décès au niveau national et celui de la Ville d'Abidjan de 2019 à 2023.....</i>	<i>20</i>
<i>Graphique 5 : Evolution des mariages célébrés à l'état civil de 2019 à 2023</i>	<i>21</i>
<i>Graphique 6 : Part (en %) de chaque type de centre d'état civil dans la célébration des mariages de 2019 à 2023.....</i>	<i>22</i>
<i>Graphique 7 : Proportion (en %) des mariages selon le régime matrimonial en 2023.....</i>	<i>22</i>
<i>Graphique 8 : Proportion (en %) des mariages selon la nationalité des couples en 2023.....</i>	<i>23</i>
<i>Graphique 9 : Evolution du nombre de demandes de divorce introduites de 2019 à 2023</i>	<i>24</i>
<i>Graphique 10 : Evolution du taux de divortialité (en ‰) de 2019 à 2023.....</i>	<i>26</i>
<i>Graphique 11 : Courbes des enregistrements dans le délai (0-3 mois) et des hors délais de plus de 12 mois par District en 2023</i>	<i>29</i>
<i>Graphique 12 : Proportion (%) de hors délai selon le type de centre d'état civil de 2021 à 2023.....</i>	<i>30</i>
<i>Graphique 13 : Proportion des naissances et enfants enregistrés à l'état civil, pris en charge par les structures sanitaires et vaccinés au BCG et au Penta 3 en 2023 en rapport avec les naissances attendues</i>	<i>32</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

BEC	: Bureau d'Etat Civil
CEC	: Circonscription d'Etat Civil
CIM 10	: Classification Internationale des Maladies 10
CF	: Contrôle Financier
CP	: Centre Principal
CRVS	: Civil Registration and Vital Statistics
CS	: Centre Secondaire
DC-PEV	: Direction de Coordination du Programme Elargi de Vaccination
DECA	: Direction du contrôle de l'Etat Civil et des Archives
DESPSE	: Direction des Études, de la Statistique, de la Programmation et du Suivi-Évaluation
DGAJCEC	: Direction Générale des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil
DGAT	: Direction Générale de l'Administration du Territoire
DGDDL	: Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
DGS	: Direction Générale de la Santé
DIS	: Direction de l'Information Sanitaire
INS	: Institut National de la Statistique
MAEIAIE	: Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur
MEPD	: Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MIS	: Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
MJDH	: Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MSHPCMU	: Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
ONECI	: Office National de l'Etat Civil et de l'Identification
ONP	: Office National de la Population
PCS	Point de Collecte Sanitaire
PND	: Plan National de Développement
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RM	: Rapport de Masculinité
RNPP	: Registre National des Personnes Physiques
SNECI	: Stratégie Nationale de l'Etat Civil et de l'Identification
SNU	: Système des Nations Unies
TPI	: Tribunal de Première Instance
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

INTRODUCTION

L'Etat civil désigne l'ensemble des principaux faits ou actes juridiques se rapportant à la situation d'une personne physique depuis la naissance jusqu'au décès. C'est aussi, l'appellation donnée au service public d'une Commune, d'une Sous-préfecture ou d'une Représentation Diplomatique et d'un Poste Consulaire outillé à recevoir les déclarations ou transcriptions relatives aux naissances, mariages et décès, d'en dresser les actes juridiques constatant ces faits et de leur conférer ainsi un caractère authentique.

En vertu de la loi n° 2018-862 du 19 novembre 2018 relative à l'état civil, les officiers de l'état civil en Côte d'Ivoire sont le Sous-Préfet, le Maire et le Chef de mission diplomatique et poste consulaire. Ils exercent cette mission sous le contrôle de l'Autorité Judiciaire compétente.

Ce sont 674 centres principaux d'enregistrement des faits d'état civil dont 201 Communes et 473 Sous-préfectures au plan national ainsi que 45 Représentations Diplomatiques et 03 Postes Consulaires, qui ont transmis des données d'état civil en 2023. En ce qui concerne les structures sanitaires, ce sont 33 Régions subdivisées en 113 Districts qui ont communiqué des données sur les naissances et les décès.

Le présent rapport d'analyse conforme à la logique d'un fonctionnement CRVS (Système d'enregistrement en lien avec la production de statistiques d'état civil), s'inscrit dans la continuité de l'exploitation, à des fins statistiques, des données collectées en 2023 et celles des années précédentes. Cet exercice vise à cerner la portée des efforts fournis par l'Etat afin d'améliorer l'offre de service d'état civil.

Il s'articule autour de quatre (04) sections :

- I.** Approches méthodologiques
- II.** Enregistrement des faits d'état civil
- III.** Situation actuelle du fonctionnement du système d'état civil
- IV.** Etat civil consulaire

I. APPROCHES METHODOLOGIQUES

La méthodologie d'élaboration des statistiques de l'état civil s'appuie sur la méthode classique de production de l'information statistique de routine.

Cette approche met en lumière les étapes de l'élaboration de l'Annuaire statistique et du rapport d'analyse, définit quelques concepts clés et procède à l'évaluation de la qualité des données collectées.

1.1. Etapes de production de l'annuaire et du rapport

A l'issue de l'exploitation des données des faits d'état civil collectées auprès des centres d'état civil, des structures sanitaires, des Ambassades et Consulats Généraux ainsi que des Juridictions, deux principaux documents produits sont élaborés. Il s'agit de :

- l'Annuaire statistique d'état civil et
- le rapport d'analyse.

Le processus débute par la transmission des fiches de collecte aux responsables des structures susmentionnées. Celles-ci, une fois renseignées, sont transmises aux structures en charge de leur exploitation selon une périodicité prédéfinie en vue de constituer une base de données à partir de laquelle l'annuaire et le rapport d'analyse sont élaborés.

Toutefois, les données des structures sanitaires sont collectées et transmises mensuellement à partir du DHIS 2 selon le circuit défini par le système d'information sanitaire.

1.1.1. Mise à disposition des fiches de collecte

Des fiches sont conçues en fonction des structures impliquées pour chacun des faits d'état civil à savoir : les naissances, les mariages, les divorces, les adoptions et les décès.

Il s'agit de fiches synthétiques qui portent sur des variables spécifiques à chaque fait d'état civil.

Ces fiches sont acheminées suivant le cas dans :

- les circonscriptions d'état civil pour ce qui est des naissances, mariages et décès ;
- les TPI et Sections rattachées en ce qui concerne les divorces et adoptions ;
- les Ambassades et Consulats Généraux relativement à l'état civil consulaire.

1.1.2. Centralisation des données et mise en place de la base de données

La centralisation des données implique plusieurs étapes (de la collecte des données à leur traitement en passant par leur transmission) pour consolider et traiter efficacement les statistiques relatives aux naissances, mariages, divorces et décès.

Cette activité est réalisée par la DESPSE à travers la création d'une base de données via un applicatif dédié en vue de l'élaboration de l'Annuaire statistique d'état civil.

1.1.3. *Elaboration de l'annuaire*

L'élaboration de l'Annuaire statistique d'état civil se fait au cours d'un atelier regroupant toutes les structures centrales impliquées qui fournissent des données ainsi que d'autres acteurs du système d'état civil.

La première activité de cet atelier consiste à valider le plan de présentation de l'annuaire qui propose une structuration des thèmes abordés, la liste des tableaux et graphiques qui leur sont associés.

Les tableaux sont produits à partir de la base de données apurée et des indicateurs sont calculés. Ceux-ci sont examinés, mis en forme au cours des travaux de groupe puis intégrés au document final. L'ensemble du document fait alors l'objet d'une validation en plénière en vue d'obtenir un document provisoire qui fera l'objet d'une validation finale au cours d'un atelier.

1.1.4. *Elaboration du rapport d'analyse*

Le rapport d'analyse est rédigé par l'Institut National de la Statistique (INS) à l'issue de l'atelier d'élaboration de l'Annuaire statistique d'état civil.

Ce document fait alors l'objet d'une validation en plénière au cours de l'atelier dédié regroupant les acteurs du processus d'élaboration de l'annuaire.

Le rapport d'analyse met en évidence les principaux indicateurs obtenus sur les différents événements et retrace les principales tendances en faisant référence aux données des précédentes éditions.

Au terme du processus d'élaboration et de validation de l'Annuaire statistique d'état civil et de son rapport d'analyse, il est organisé un atelier à l'effet de procéder à la présentation des résultats et à la diffusion des livrables.

1.2. *Qualité des données*

1.2.1. *Méthode d'évaluation*

L'évaluation de la qualité des données d'état civil s'applique au niveau de complétude ainsi qu'à l'exactitude des informations collectées. Cette évaluation est donc une étape capitale dans la production des statistiques d'état civil.

En l'espèce, elle s'est faite selon le procédé de l'évaluation directe. Cette méthode consiste à effectuer un contrôle exhaustif et attentif des données reçues des centres d'état civil, des structures sanitaires et des Juridictions ainsi que des Ambassades et Consulats Généraux en vue d'identifier les problèmes de notification et d'incohérence. Les anomalies constatées leur sont systématiquement signalées.

Il importe cependant de souligner que la difficulté majeure reste le retard observé dans la transmission des données par les acteurs de terrain.

1.2.2. *Transmission de fiches*

1.2.2.1. *Taux de complétude*

Les statistiques de l'état civil établies à partir de l'enregistrement des faits d'état civil sont complètes lorsqu'en plus de l'enregistrement de chaque événement, un bulletin statistique est transmis à l'organisme chargé de compiler et de produire les statistiques d'état civil (Nations Unies, 2003).

Ainsi, le taux de complétude est le rapport multiplié par 100 du nombre de fiches de collecte reçues annuellement d'une entité pour l'ensemble des événements répertoriés (naissance, mariage, adoption, divorce et décès) au nombre total de fiches attendues de cette entité.

Il donne une indication sur le niveau de performance de la chaîne de transmission des données sans préjudice de la qualité des données collectées. Ce qui dénote un bon niveau de robustesse statistique. Le manuel des Nations Unies préconise un niveau de complétude de 90 % avant de procéder à l'exploitation statistique de ces données.

En 2023, le taux de complétude des différentes structures productrices de données est de 100%, à l'exception des Ambassades et Consulats généraux qui est de 96% (Cf. tableau 01).

Certes, le taux de 100% est satisfaisant au cours des 05 dernières années de référence, cependant, il ressort du tableau 01, une variation du nombre de fiches s'agissant spécifiquement des circonscriptions d'état civil.

Cette variation fait suite à l'ouverture de nouvelles circonscriptions d'état civil d'une part et d'autre part, au retrait de compétence en matière d'état civil exercée anciennement par une sous-préfecture au profit d'une commune pour raison de superposition de territoire.

Tableau 1 : Récapitulatif des taux de complétude des centres d'état civil de 2019 à 2023

<i>Année</i>	<i>Structures</i>	<i>Fiches attendues</i>	<i>Fiches transmises</i>	<i>Taux de complétude (%)</i>
2019	Circonscriptions d'état civil	7 980	7 980	100
	Juridictions	37	37	100
2020	Circonscriptions d'état civil	7 968	7 968	100
	Juridictions	37	37	100
2021	Circonscriptions d'état civil	8 088	8 088	100
	Juridictions	37	37	100
2022	Circonscriptions d'état civil	8 064	8 064	100
	Juridictions	37	37	100
	Ambassades et Consulats Généraux	49	34	69
2023	Circonscriptions d'état civil	8 088	8 088	100
	Juridictions	37	37	100
	Ambassades et Consulats Généraux	50	48	96

Sources : Annuaire statistique d'état civil (éditions 2019 à 2023)

1.2.2.2. Evolution du nombre de registre par fait d'état civil

Le nombre de registres utilisés au cours d'une année donnée pour un événement correspond au nombre d'enregistrement de l'évènement divisé par 50 (nombre de feuillets dans le registre).

L'étude sur plusieurs années permet de déterminer la tendance de registres utilisés et le nombre minimum de registre à produire à court terme pour les années futures et selon les circonscriptions d'état civil. Ainsi, en fonction de la moyenne annuelle de registre, on peut faire des prévisions pour chaque année à venir et éviter les éventuelles ruptures constatées par moment.

L'analyse du tableau 02 ci-dessous montre de façon globale une croissance du nombre de registre au fil des années. Toutefois, l'année 2021 présente une augmentation remarquable du nombre de registre de mariage qui pourrait être imputable à l'après COVID, période choisie pour effectuer les mariages qui n'ont pu avoir lieu.

Tableau 2 : Evolution du nombre de registre par fait d'état civil de 2019 à 2023

<i>Années</i>	<i>Naissances</i>		<i>Mariages</i>		<i>Décès</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Registres</i>	<i>Nombre</i>	<i>Registres</i>	<i>Nombre</i>	<i>Registres</i>
2019	698 615	13 972	31 541	631	51 509	1 030
2020	811 511	16 230	27 331	547	53 688	1 074
2021	755 093	15 102	35 006	700	58 507	1 170
2022	776 615	15 532	33 219	664	58 787	1 176
2023	825 149	16 503	32 474	649	60 156	1 203
Nombre moyen de registres annuels	-	15 468	-	638	-	1 131

Sources : Annuaire statistique d'état civil (éditions 2019 à 2023)

1.2.3. Méthodes d'analyse des données

L'analyse des statistiques procédant de la compilation des données d'état civil porte pour l'instant sur quelques agrégats (effectifs globaux des faits d'état civil et certaines caractéristiques individuelles) et non sur l'ensemble des informations consignées sur les actes d'état civil.

L'analyse de la couverture de l'enregistrement des faits d'état civil notamment les naissances et les décès se fait directement par comparaison avec les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021). Les données issues du recensement sont donc utilisées pour établir les effectifs des naissances vivantes et des décès en vue d'évaluer la couverture de l'enregistrement de ces deux (02) événements collectés par les circonscriptions d'état civil.

Cette méthode d'évaluation directe de la couverture se fait sous la condition de l'indépendance et de la qualité des deux sources (recensement et état civil). La comparaison des résultats obtenus dans le temps permet également de se faire une idée relativement précise de la cohérence de ces données.

Pour la présente édition, il y a lieu de noter que les statistiques démographiques issues du RGPH 2021 sont prises en compte dans les différents calculs des taux d'enregistrement en remplacement de celui de 2014.

II. ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL

A l'instar des précédentes éditions, cette section du rapport d'analyse fait l'état des lieux du niveau actuel de l'enregistrement des faits d'état civil et son évolution en termes de couverture au cours de la période 2019-2023.

L'objectif recherché est d'appréhender le rythme d'évolution des indicateurs afférents à chaque événement (naissance, mariage, divorce, adoption et décès) et d'en expliquer les facteurs qui influencent cette évolution notamment ceux liés au fonctionnement du système d'état civil.

2.1. Enregistrement des naissances

L'enregistrement des naissances permet de produire des statistiques sur le nombre de naissances survenues au cours de l'année 2023 mais aussi d'obtenir le taux d'enregistrement annuel des naissances à l'état civil.

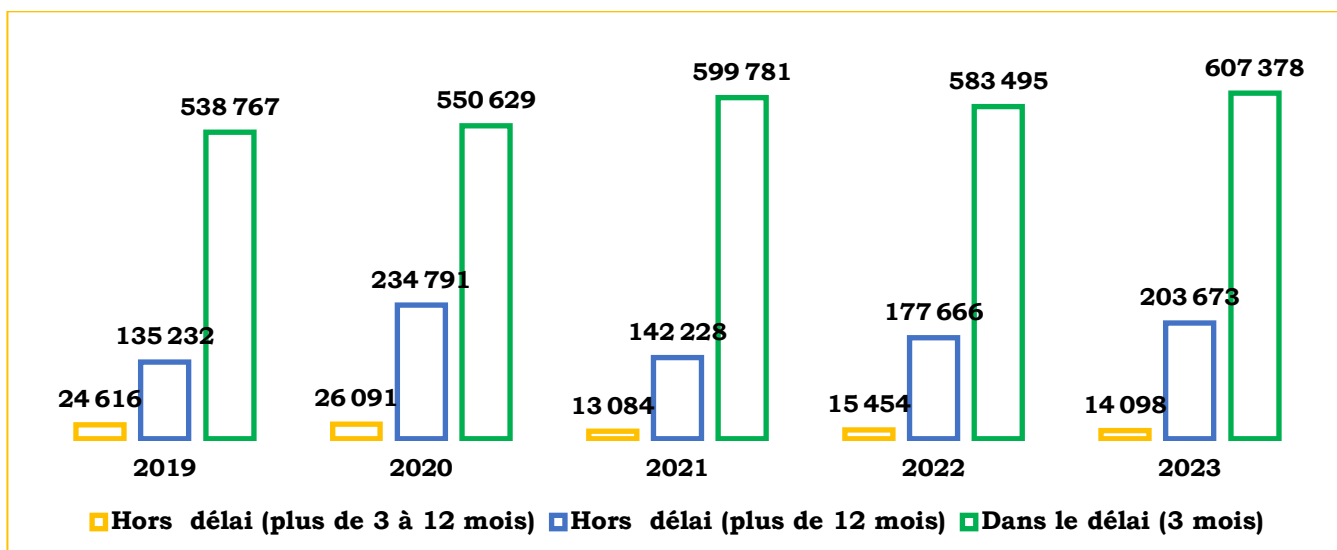
2.1.1. Evolution des effectifs de naissances dans les catégories de délai

Les naissances enregistrées dans le délai bien que très en deçà de celles attendues, continuent d'évoluer depuis 2019. Elles sont passées progressivement de 538 767 en 2019 à 607 378 en 2023 soit une augmentation de 68 611 naissances. L'écart entre les deux dernières années se chiffre à 23 883 naissances, soit un taux de croissance de 12,7%.

Outre, la légère progression enregistrée, le graphique 01 indique une augmentation du nombre de naissance hors délai de plus de 12 mois qui a atteint en 2023 la barre des 203 673 naissances comparativement à 2022 où il s'établissait à 177 666.

Par ailleurs, le nombre d'enregistrement des naissances hors délais de plus de 3 à 12 mois diminue, plus ou moins progressivement sur la période 2019-2023. Ce constat traduit les efforts consentis par l'ensemble des circonscriptions d'état civil sur le territoire national pour enregistrer toutes les naissances survenant sur leurs territoires de compétence respectifs quel que soit le type de délai. Toutefois, des efforts restent encore à fournir pour atteindre 100% de l'enregistrement des naissances dans le délai.

Graphique 1 : Evolution des naissances attendues et enregistrées à l'état civil dans le délai et hors délai de 2019 à 2023



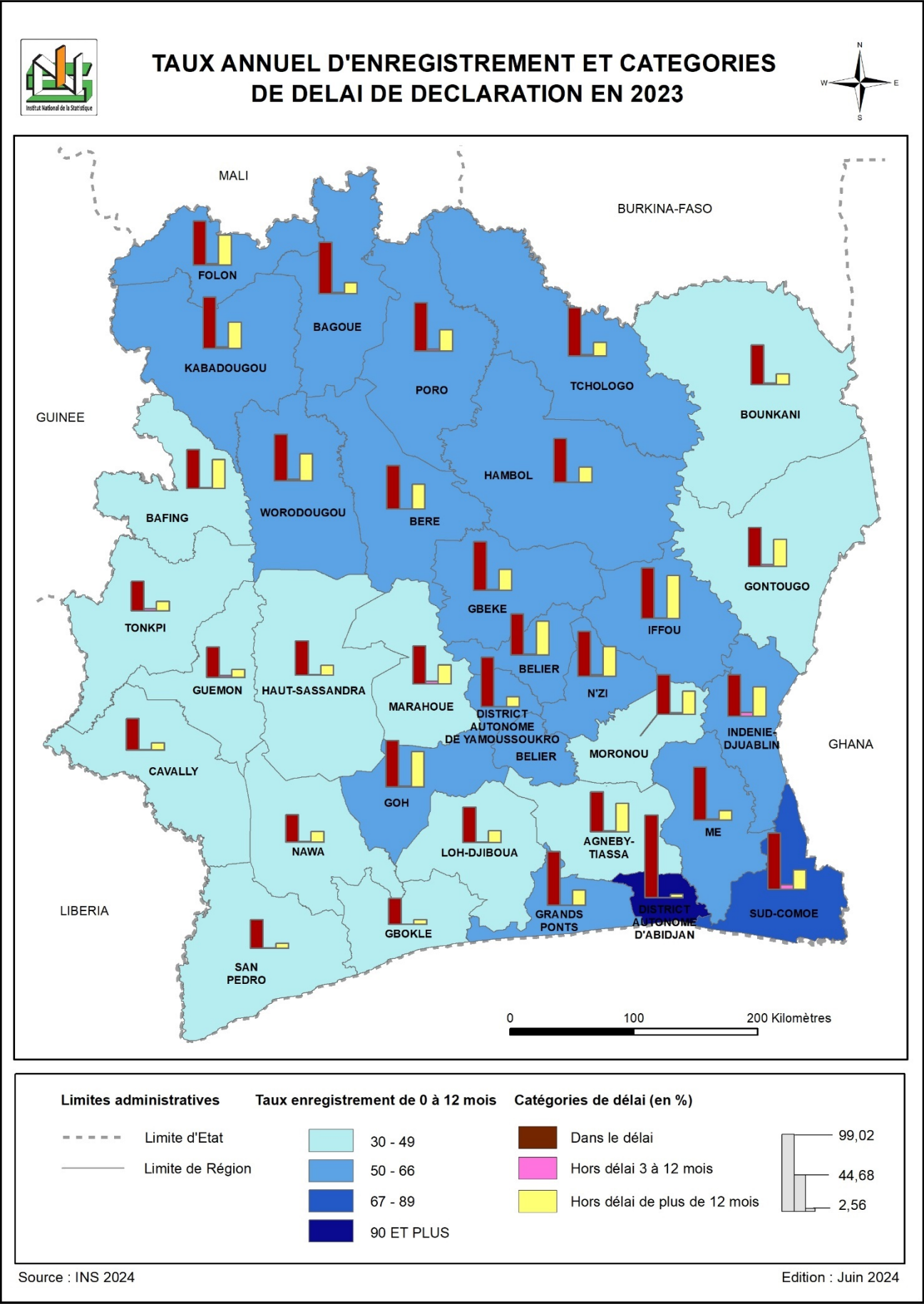
Sources : Annuaire statistique d'état civil (éditions 2019 à 2023)

2.1.2. Répartition spatiale du taux annuel d'enregistrement et les catégories de délai en 2023

Il est observé sur la carte 1 une bonne tendance générale à faire les déclarations dans les délais. S'agissant des taux d'enregistrement de 0 à 12 mois, le District Autonome d'Abidjan se distingue par sa valeur de plus de 90 %.

Par ailleurs, les déclarations hors délai de 03 à 12 mois sont moins importantes que celles de 12 mois dans l'ensemble des districts.

Carte 1 : Taux annuel d'enregistrement et catégories de délai par District Autonome et Région en 2023



Source : Annuaire statistique d'état civil 2023

2.1.3. Evolution des naissances non-résidentes enregistrées à l'état civil

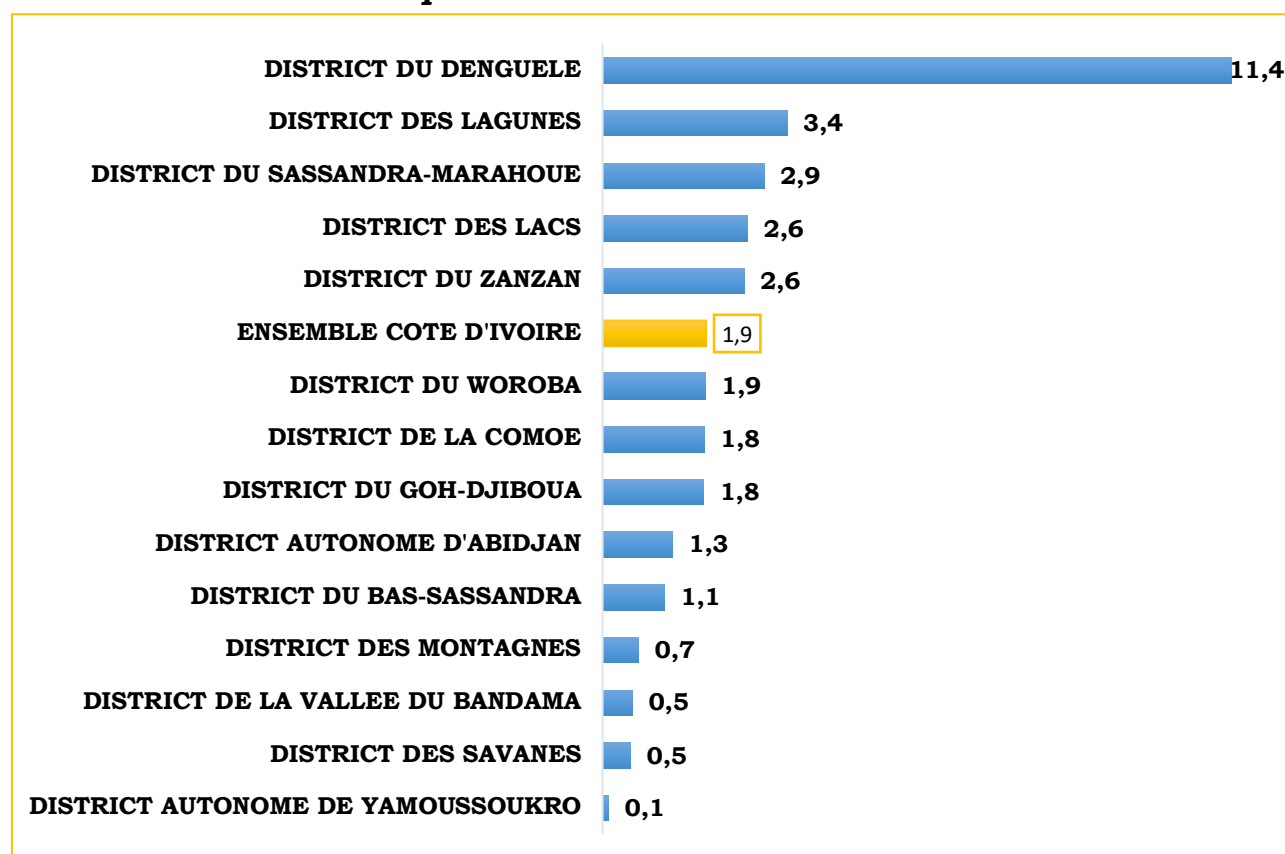
Les naissances non résidentes sont toutes les naissances survenues et enregistrées hors de la circonscription d'état civil de la résidence de la mère. Ces naissances, loin d'être un phénomène de mode, se présentent comme un fait de société.

Les futures mères, en situation de grossesse, préféreraient se rendre proche du lieu de résidence de leurs parents pour donner naissance à leur progéniture, sur les conseils avisés de ces derniers plus expérimentés en la matière. Ce qui pourrait expliquer ce mouvement de migration des mères. Après l'accouchement, les déclarations sont ensuite enregistrées dans la localité de naissance du nouveau-né.

L'analyse du graphique 02 révèle que le phénomène des naissances non résidentes est plus marqué dans le District du Denguélé (11,4%) qui comprend les Régions du Folon et du Kabadougou. Elle est plus fréquente si on s'en tient aussi aux années précédentes ce qui suscite des études approfondies pour examiner et cerner les vrais facteurs explicatifs.

Outre, le District du Denguélé, les Districts des Lagunes, des Lacs, du Sassandra-Marahoué, du Zanzan et du Woroba suivent respectivement avec des proportions allant de 3,4% à 1,9% au-delà de la valeur nationale qui est de 1,9%.

Graphique 2 : Pourcentage des naissances non résidentes enregistrées à l'état civil par District en 2023



Source : Annuaire statistique d'état civil 2023

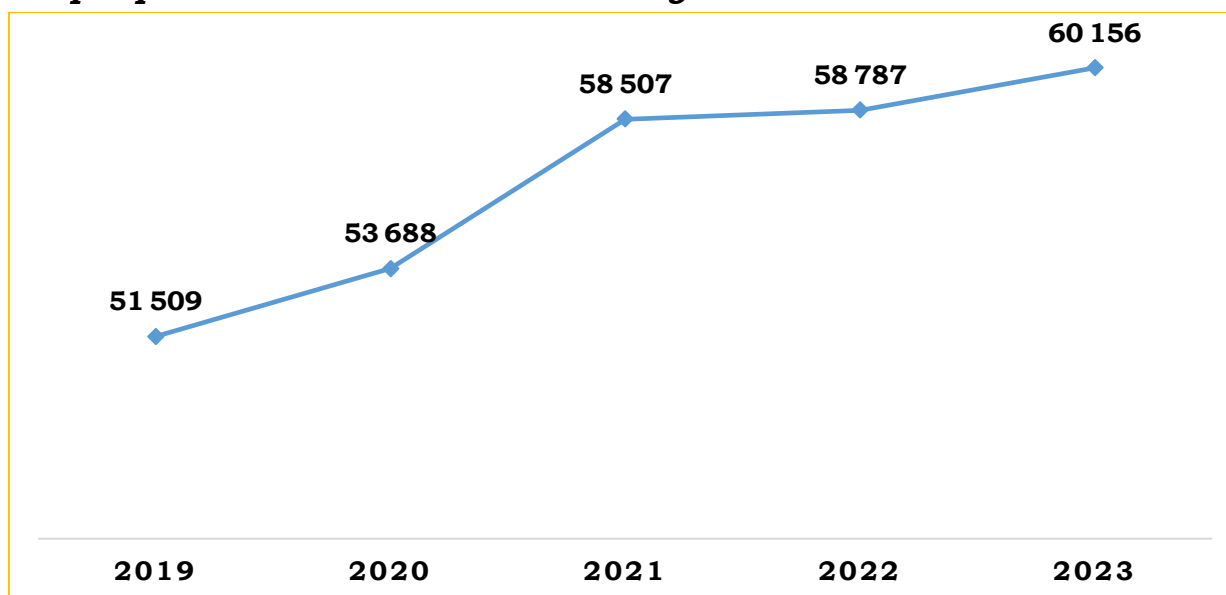
2.2. Enregistrement des décès

Cette rubrique porte sur le nombre de décès enregistrés et l'évolution du taux de déclaration des décès de 2019 à 2023.

2.2.1. Evolution des décès enregistrés entre 2019 et 2023

La déclaration des décès s'inscrit dans une tendance croissante depuis 2019 avec un volume global qui est passé de 51 509 à 60 156, soit un taux d'accroissement de 17 % sur la période.

Graphique 3 : Evolution des décès enregistrés à l'état civil de 2019 à 2023



Sources : Annuaire statistique d'état civil (éditions 2019 à 2023)

2.2.2. Evolution des taux d'enregistrement des décès

Le taux d'enregistrement des décès se calcule en rapportant l'effectif des décès résidents déclarés au cours de l'année à l'effectif des décès attendus pour une entité administrative.

Les taux d'enregistrement des décès ainsi calculés se situent en 2023 à 22,1% et 58,6% respectivement pour le niveau national et la Ville d'Abidjan¹. Ces taux évoluent très faiblement au niveau national. La ville d'Abidjan, quant à elle, enregistre un volume important de décès, soit une augmentation de treize (13) points entre 2022 et 2023 contre moins de 01 point au niveau national.

Tableau 3 : Taux d'enregistrement des décès de 2019 à 2023

Décès		Année				
		2019	2020	2021	2022	2023
Ensemble Côte d'Ivoire	Attendus ²	260 131	263 042	266 173	269 345	272 321
	Enregistrés	51 509	53 688	58 507	58 787	60 156
	% d'enregistrés	19,8	20,4	21,9	21,8	22,1
Ville d'Abidjan	Attendus	38 253	38 863	39 478	40 093	40 708
	Enregistrés	19 132	19 500	21 824	22 234	23 845
	% d'enregistrés	50,0	50,2	55,3	55,5	58,6

Sources : Annuaire statistique d'état civil (éditions 2019 à 2023)

Le graphique 04 met en évidence la tendance d'évolution des taux d'enregistrement des décès de 2019 à 2023. Ce taux est passé de 19,8% en 2019 à 22,1% en 2023, soit une variation de 2,3 points sur la période, ce qui correspond à un taux de croissance de 16,8%.

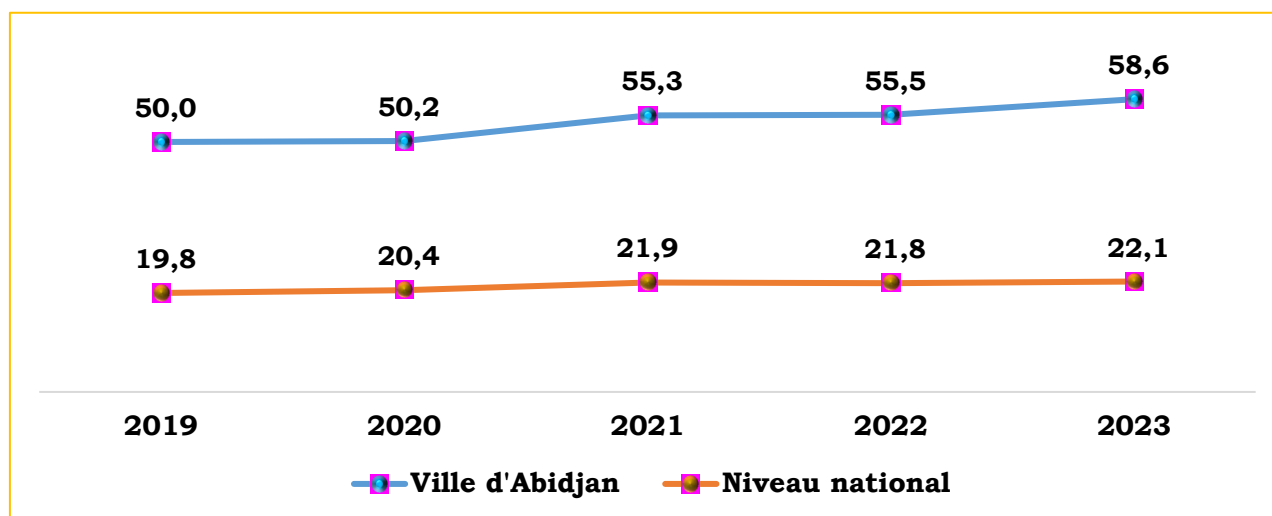
La déclaration de décès avoisine trois (03) décès sur cinq (05), soit un taux de 58,6% en 2023 pour la Ville d'Abidjan. Le bond de 13 points entre 2022 et 2023 a permis

¹ La ville d'Abidjan fait référence à ses dix (10) communes

² Projection INS

d'avoir une variation de plus de 4 700 décès sur la période considérée (2019-2023). On peut, néanmoins noter une hausse de ce taux par rapport à l'année 2022 (55,5%).

Graphique 4 : Evolution du taux d'enregistrement des décès au niveau national et celui de la Ville d'Abidjan de 2019 à 2023



Sources : Annuaire statistique d'état civil (éditions 2019 à 2023)

2.2.3. Evolution des sex-ratios des naissances et des décès de 2019 à 2023

Le sex-ratio ou Rapport de Masculinité (RM) est le rapport de l'effectif des personnes de sexe masculin à celui des personnes de sexe féminin. Il est exprimé par le nombre d'hommes pour 100 femmes. Il est établi qu'à la naissance, il naît plus de garçons que de filles et cela dans une certaine norme (entre 102 et 107 garçons pour 100 filles).

Le ratio de 105 observé, se traduit par une prédominance des déclarations de naissance des garçons sur celles des filles.

Les données du tableau 04 montrent qu'à la naissance, le RM ne connaît pas une grande variation avec les chiffres de déclaration des naissances. La valeur commune moyenne de 105 est quasiment respectée sur toute la période.

Par contre, il est observé un grand nombre de déclarations de décès des hommes par rapport à celui des femmes avec un ratio moyen de 133 sur la période de 2019 à 2023. Par rapport à l'année 2022, le rapport de masculinité des décès enregistrés n'a pas connu de variation sur la période des deux dernières années.

Tableau 4 : Evolution du rapport de masculinité des naissances et décès déclarés de 2019 à 2023

ANNEE	NAISSANCES				DECES			
	Hommes	Femmes	Total	RM	Hommes	Femmes	Total	RM
2023	423 107	402 042	825 149	105	34 461	25 695	60 156	134
2022	398 469	378 146	776 615	105	33 714	25 073	57 745	134
2021	387 363	367 730	755 093	105	33 681	24 826	58 507	136
2020	412 176	399 335	811 511	103	30 747	22 941	53 688	134
2019	360 787	337 828	698 615	107	29 230	22 279	51 509	131

Sources : Annuaire statistique d'état civil (éditions 2019 à 2023)

2.3. Niveau et évolution du nombre de mariage célébrés à l'état civil

Les mariages pris en compte sont ceux exclusivement célébrés devant un Officier de l'état civil. L'analyse portera sur l'évolution du nombre de mariages célébrés pendant les cinq (05) dernières années à la Mairie ou à la Sous-préfecture. Le régime matrimonial et la nationalité des conjoints seront également traités.

2.3.1. Evolution du nombre de mariage sur la période 2019-2023

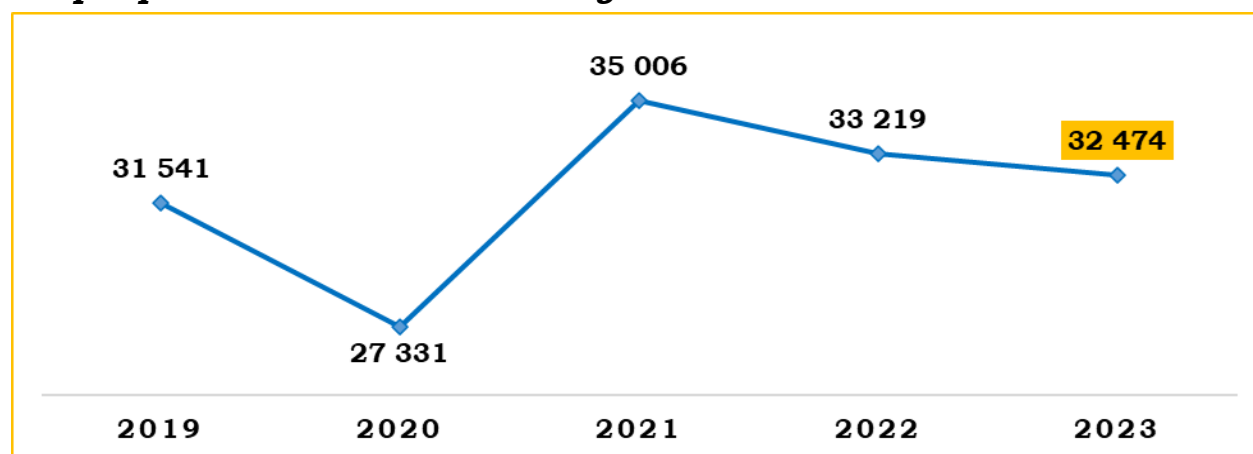
Il est constaté une évolution en dent de scie présentant d'abord une allure décroissante entre 2019 et 2020, puis atteignant un pic en 2021 par suite d'une forte augmentation et enfin une décroissance jusqu'en 2023 avec une tendance baissière du volume des mariages célébrés entre 2022 et 2023, soit une diminution de 745 points. L'explication résiderait dans :

- la méconnaissance des avantages et privilèges liés à l'acte de mariage et
- la propension des populations rurales à se limiter aux mariages traditionnels et/ou religieux.

En effet, à partir de ladite année, le nombre de mariages célébrés a graduellement chuté pour se situer à un niveau de 32 474.

En 2021, le nombre de mariages a rebondi pour se situer à un niveau supérieur à celui des années précédentes et les années suivantes (35 006). Cette hausse pourrait trouver son explication dans l'allègement des mesures barrières de lutte contre la COVID-19 qui a permis une relative reprise du cours normal de la vie.

Graphique 5 : Evolution des mariages célébrés à l'état civil de 2019 à 2023



Sources : Annuaire statistique d'état civil (éditions 2019 à 2023)

2.3.2. Lieu de célébration des mariages

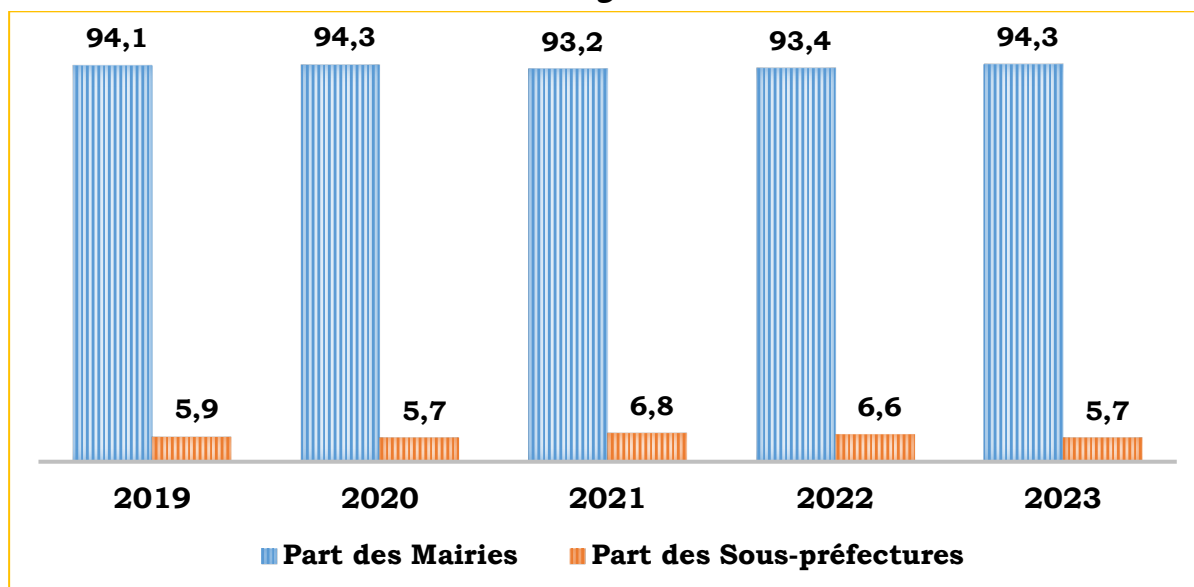
Le Maire et le Sous-préfet, exerçant les fonctions d'Officier de l'état civil, célèbrent les mariages sur leur territoire de compétence.

Le graphique 06 montre que la quasi-totalité des mariages est célébrée dans les Mairies (plus de 09 mariages sur 10) sur la période de 2019 à 2023.

Le faible recours aux Sous-préfectures pour la célébration des mariages pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs notamment :

- l'ignorance des populations quant à la compétence du Sous-Préfet à célébrer les mariages et
- l'insuffisance de confort (vétusté, exigüité, etc.) des infrastructures disponibles comparé à celui des Mairies.

Graphique 6 : Part (en %) de chaque type de centre d'état civil dans la célébration des mariages de 2019 à 2023



Sources : Annuaire statistique d'état civil (éditions 2019 à 2023)

2.3.3. Régime matrimonial et nationalité des conjoints

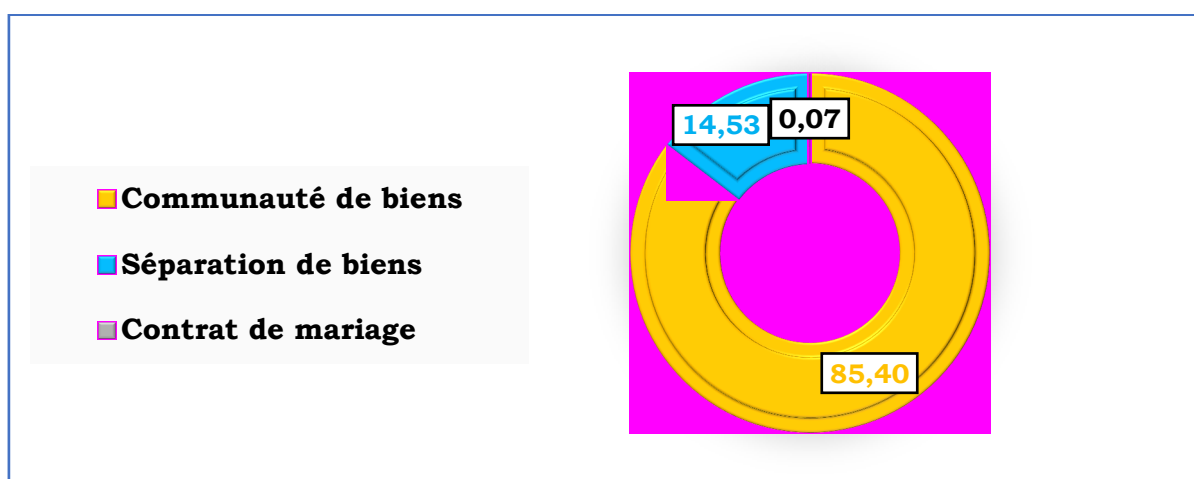
Le régime matrimonial et la nationalité sont des variables qui permettent d'apprécier l'option de mariage choisi par les couples et la nationalité des conjoints.

Au cours des quatre dernières années (graphique 7), il ressort clairement que la très grande majorité des couples a opté pour le régime de la communauté de biens, soit 85,4%. Cependant, en 2023, ce régime matrimonial connaît une baisse de 1 point passant de 86,4% en 2022 à 85,4% en 2023 au profit de la séparation de biens qui est en hausse (13,6% en 2022 contre 14,5% en 2023).

La loi n°2019-570 du 26 juin 2019 relative au mariage institue le contrat de mariage comme un nouveau régime matrimonial. C'est un acte notarié par lequel les futurs époux précisent les modalités de gestion de leurs biens pendant le mariage et après la dissolution de celui-ci.

Par ailleurs, le nombre de couples ayant opté pour le contrat de mariage est en hausse, passant ainsi de 04 en 2022 à 22 en 2023.

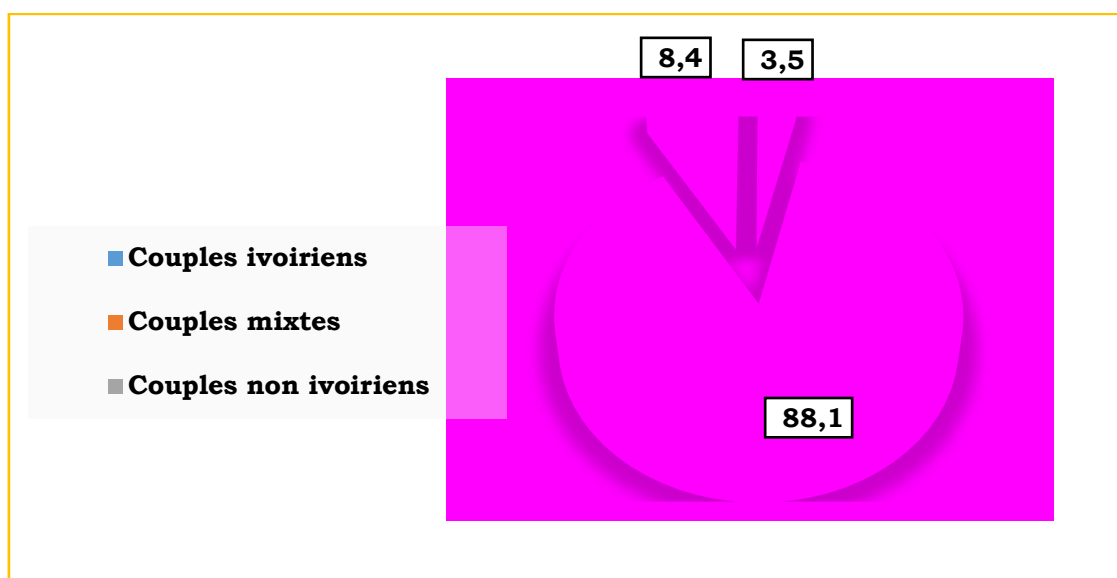
Graphique 7 : Proportion (en %) des mariages selon le régime matrimonial en 2023



Source : Annuaire statistique d'état civil 2023

Il apparaît à l'examen du graphique 08, une prédominance des couples dont les conjoints sont de nationalité ivoirienne, soit 88,10 %. A l'opposé, la proportion des couples non ivoiriens s'établit à 3 %. S'agissant des couples mixtes (conjoints de nationalités différentes), la proportion se chiffre à 8,4%, avoisinant ainsi les valeurs des trois dernières années (entre 7 % et 8,5 %) de l'ensemble des mariages célébrés. Au regard de ces chiffres, les mariages mixtes apparaissent relativement faibles malgré la forte proportion de non nationaux (22 %) vivant en Côte d'Ivoire.

Graphique 8 : Proportion (en %) des mariages selon la nationalité des couples en 2023



Source : Annuaire statistique d'état civil 2023

2.4. Enregistrement des divorces

L'analyse sur l'enregistrement des divorces concerne les demandes de divorces introduites, l'évolution des demandes de divorces introduites, l'évolution des décisions de divorces rendues ainsi que le taux de divortialité.

2.4.1. Demandes de divorce introduites

Au cours de l'année 2023, le nombre de demandes de divorce enregistrées dans les différentes Juridictions s'élève à 2 848, comparativement à celui de 2022 qui s'établit à 2 533, soit une différence de 315 divorces. Les TPI du Plateau (1 720) et de Yopougon (583) concentrent plus de divorces (80,9%).

Les demandes conjointes (1 143) représentent 40,1%, celles introduites par l'homme (907) et la femme (798) représentent respectivement 31,8 % et 28,1%.

Tableau 5 : Réparation des demandes de divorce introduites selon l'auteur/sexe par TPI et section rattachée en 2023

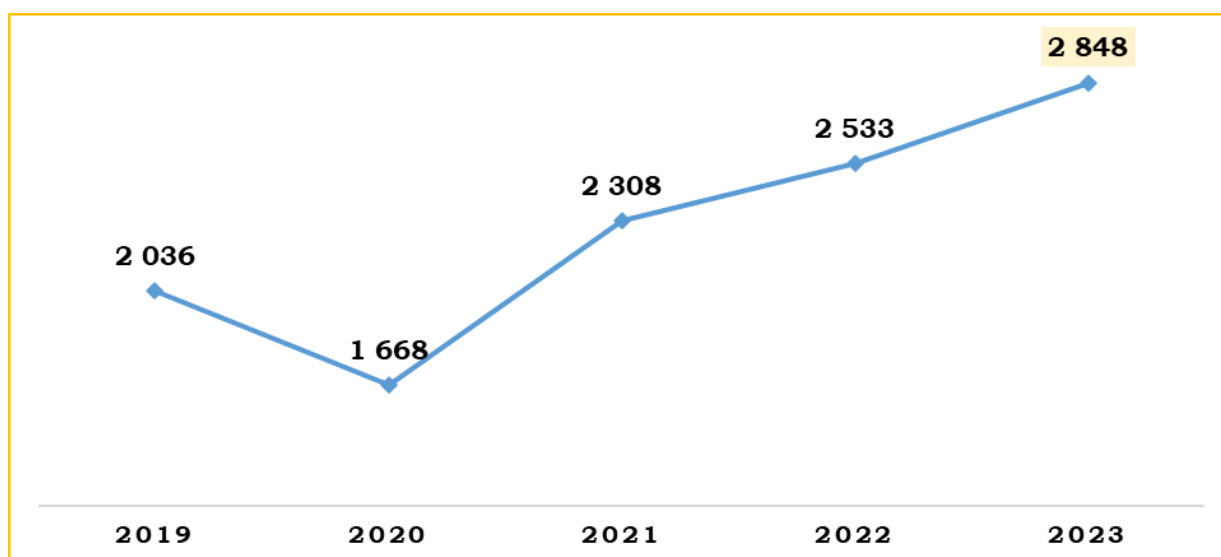
JURIDICTIONS	NOMBRE DE DEMANDES DE DIVORCE INTRODUITES			
	Demandes introduites par l'homme	Demandes introduites par la femme	Demandes conjointes (h/f)	TOTAL
TPI ABENGOUROU	12	11	16	39
TPI ABIDJAN PLATEAU	525	513	682	1 720
TPI ABIDJAN YOPOUGON	201	151	231	583
TPI BOUAFLE	14	6	4	24
TPI BOUAKE	47	47	85	179
TPI DALOA	16	25	24	65
TPI DIVO	12	8	11	31
TPI GAGNOA	17	11	30	58
TPI KORHOGO	18	6	16	40
TPI MAN	28	9	12	49
TPI SAN-PEDRO	17	11	32	60
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE	907	798	1 143	2 848

Source : Annuaire statistique d'état civil 2023

2.4.2. Evolution des demandes de divorce introduites

L'analyse du graphique 09 révèle une évolution irrégulière du nombre de demandes de divorce introduites de 2019 à 2023. Il est constaté une baisse de 2019 à 2020 et une hausse de 2020 à 2023. La remontée de la courbe en 2021 serait due à l'allègement des mesures barrières de lutte contre la COVID-19 qui a favorisé la reprise du cours normal de la vie et ravivé la fréquentation des Tribunaux. La progression du volume de demandes de divorce introduites amorcé en 2020 se poursuit en 2023 avec un surplus de 315 demandes par rapport à 2022.

Graphique 9 : Evolution du nombre de demandes de divorce introduites de 2019 à 2023



Sources : Annuaire statistique d'état civil (éditions 2019 à 2023)

2.4.3. Evolution des décisions de divorce rendues

Les décisions de divorce rendues concernent les divorces accordés et ceux rejetés. A ce sujet, il apparaît, à travers le tableau 6, que les divorces accordés, comparativement aux divorces rejetés, représentent la proportion la plus élevée (plus

de 09 sur 10). En outre, la proportion des divorces rejetés, moins nombreux, oscille entre 4,5 % et 13,9 % sur la période de 2021 à 2023.

Tableau 6 : Evolution des divorces par décisions rendues par TPI et section rattachée de 2021 à 2023

JURIDICTIONS	NOMBRE DE DECISIONS DE DIVORCES RENDUES EN 2021			NOMBRE DE DECISIONS DE DIVORCES RENDUES EN 2022			NOMBRE DE DECISIONS DE DIVORCES RENDUES EN 2023		
	NOMBRE DE DIVORCES ACCORDES	NOMBRE DE DEMANDES DE DIVORCES REJETEES	TOTAL	NOMBRE DE DIVORCES ACCORDES	NOMBRE DE DEMANDES DE DIVORCES REJETEES	TOTAL	NOMBRE DE DIVORCES ACCORDES	NOMBRE DE DEMANDES DE DIVORCES REJETEES	TOTAL
TPI									
ABENGOUROU	45	6	51	30	1	31	33	2	35
TPI ABIDJAN PLATEAU	835	200	1 035	1 232	67	1 299	2 263	87	2 350
TPI ABIDJAN YOPOUGON	298	18	316	722	4	726	450	49	499
TPI BOUAFLE	38	1	39	16	3	19	15	1	16
TPI BOUAKE	130	7	137	116	9	125	163	11	174
TPI DALOA	59	3	62	31	7	38	47	17	64
TPI DIVO	-	-	-	22	5	27	33	5	38
TPI GAGNOA	83	10	93	46	0	46	52	0	52
TPI KORHOGO	14	0	14	19	0	19	40	5	45
TPI MAN	35	0	35	27	1	28	45	3	48
TPI SAN-PEDRO	53	12	65	38	12	50	56	3	59
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE	1 590	257	1 847	2 299	109	2 408	3 197	183	3 380

Sources : Annuaire statistique d'état civil (éditions 2021 à 2023)

2.4.4. Taux de divortialité et taux brut de divortialité

Le taux de divortialité est un indicateur démographique qui mesure la propension au divorce dans une population donnée et est exprimé en pour mille (‰).

Lorsqu'il mesure le nombre de divorces accordés durant une année sur le nombre de mariages célébrés, au sein de la population, au cours de la même année, il est dénommé « **taux brut de divortialité** ». Par contre, quand il s'agit de mesurer le nombre de divorces enregistrés au cours d'une année par rapport au nombre total de mariages enregistrés durant cette même année, il fait référence au « **taux de divortialité** ».

Pour une question de comparabilité internationale, l'accent est mis sur le taux brut de divortialité contrairement au taux de divortialité qui pour le moment ne tient pas compte de la durée du mariage des couples.

Ainsi, ce taux permet de comparer les tendances de divorce entre différents pays ou régions. Il aide également, à comprendre les changements sociaux, culturels ou économiques affectant les relations conjugales.

Sur la période 2019-2023, le taux de divortialité et le taux brut de divortialité suivent la même tendance d'évolution. Ils sont en hausse en 2021 (respectivement 45,4‰ et 0,060‰) après avoir connu une baisse en 2020 (respectivement 40,7‰ et 0,042‰). Ils ont progressé de 2020 à 2022 pour se situer à 69,2‰ et 0,076‰. Cette progression est maintenue en 2023 pour atteindre 98,4‰ et 0,103 ‰. Le nombre total de divorces a atteint 880, passant de 2 317 en 2022 à 3 197 en 2023, soit un taux d'accroissement de 38%.

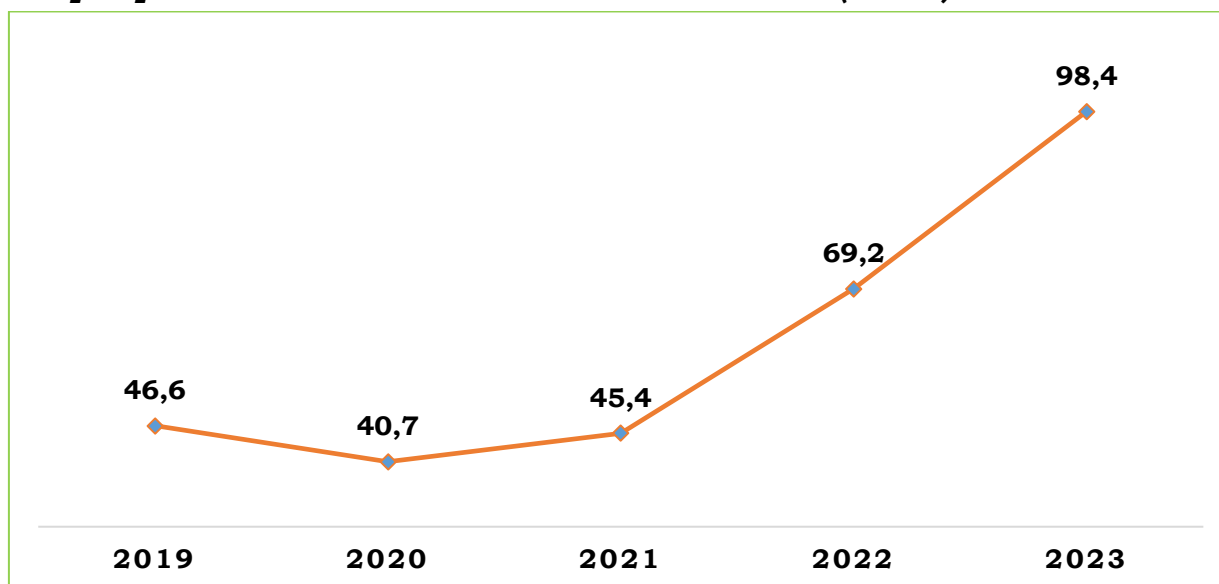
Tableau 7 : Répartition des mariages, des divorces accordés et taux de divortialité de 2019 à 2023

ANNEE	Population (1)	Mariages à l'état civil (2)	Nombre de divorces accordés (3)	Taux de divortialité (4) = (3)x1000/(2)	Taux brut de divortialité (5) = (3)x1000/(1)
2023	31 046 969	32 474	3 197	98,4	0,103
2022	30 211 973	33 219	2 317	69,2	0,076
2021	27 087 732	35 006	1 590	45,4	0,060
2020	26 453 542	27 331	1 112	40,7	0,042
2019	25 752 570	31 541	1 470	46,6	0,057

Sources : Annuaire statistique d'état civil (éditions 2019 à 2023)

A l'examen du graphique 10, le taux de divortialité est en constante augmentation depuis 2019. Il a surtout connu une importante progression en 2022 et en 2023 soit un bond de 30 points par rapport à l'année précédente.

Graphique 10 : Evolution du taux de divortialité (en %) de 2019 à 2023



Sources : Annuaire statistique d'état civil (éditions 2019 à 2023)

2.5. Aperçu des statistiques relatives aux adoptions

Cette section est relative aux demandes d'adoption introduites et les demandes d'adoption accordées.

2.5.1. Demandes d'adoptions introduites

L'adoption est une institution par laquelle une personne, mineure ou majeure dite l'« adoptée », entre dans la famille d'une autre personne dite l'« adoptant ». Cet acte juridique établit entre l'adoptant et l'adopté, des relations de droit analogues à celles qui résultent de la filiation.

Au cours de l'année 2023, 400 demandes d'adoption ont été introduites au niveau des Juridictions dont 194 demandes d'adoption introduites pour les hommes (48,5%) et 206 pour les femmes (51,5%).

L'examen du tableau 08 indique que les demandes introduites pour mineurs se chiffrent à 322 contre 78 pour les majeurs soit des taux respectifs de 80,5% et 19,5%. Le nombre de demandes introduites pour filles est de 167 contre 155 garçons avec des proportions respectives de 51,8% et 49,2%. Cependant, du côté des majeurs, l'examen des valeurs indique qu'il y a autant d'homme que de femme.

Tableau 8 : Adoption introduites par TPI et section rattachée en 2023

JURIDICTION	NOMBRES DE DEMANDES D'ADOPTION INTRODUITES			NOMBRES DE DEMANDES D'ADOPTION POUR MINEURS			NOMBRES DE DEMANDES D'ADOPTION POUR MAJEUR		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
TPI ABENGOUROU	5	6	11	5	6	11	0	0	0
TPI ABIDJAN-PLATEAU	109	107	216	77	82	159	32	25	57
TPI ABIDJAN-YOPOUGON	27	47	74	24	40	64	3	7	10
TPI DIVO	4	3	7	4	2	6	0	1	1
TPI BOUAKE	21	20	41	20	13	33	2	6	8
TPI BOUAFLE	3	1	4	3	1	4	0	0	0
TPI DALOA	6	6	12	4	6	10	2	0	2
TPI GAGNOA	5	5	10	4	6	10	0	0	0
TPI MAN	2	1	3	2	1	3	0	0	0
TPI SAN-PEDRO	4	6	10	4	6	10	0	0	0
TPI KORHOGO	8	4	12	8	4	12	0	0	0
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE	194	206	400	155	167	322	39	39	78

Source : Annuaire statistique d'état civil 2023

2.5.2. Demandes d'adoption accordées

Les adoptions accordées font référence aux cas dont les procédures légales d'adoption ont été complétées avec succès, permettant aux parents adoptifs de devenir les tuteurs légaux de l'adopté.

A l'issu des demandes d'adoption introduites, 261 décisions ont été prononcées et accordées toutes aux demandeurs dont 73,2% pour les mineurs et 28,8% pour les majeurs. Parmi ces décisions accordées aux 191 mineurs, l'on dénombre 108 garçons et 83 filles dans les proportions respectives de 56,5% et 43,5%. Quant aux décisions prononcées au bénéfice des majeurs le nombre s'élève à 70 dont 36 hommes (51,4%) et 34 filles (48,6%).

Par ailleurs, 45 demandes ont été rejetées et 30 sont en cours de procédures (voir tableau 09 ci-dessous).

Tableau 9 : Adoptions accordées par TPI et section rattachée en 2023

JURIDICTIONS	NOMBRE DE DECISIONS PRONONCEES	ADOPTIONS ACCORDEES POUR MINIEUR			ADOPTIONS ACCORDEES POUR MAJEUR			Demandes rejetées	PROCEDURES EN COURS
	Adoptions accordées	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total		
TPI ABENGOUROU	7	3	3	6	1	0	1	5	2
TPI ABIDJAN-PLATEAU	155	55	43	98	31	26	57	10	2
TPI ABIDJAN-YOPOUGON	45	27	17	44	1	0	1	10	2
TPI DIVO	4	0	3	3	0	1	1	0	1
TPI BOUAKE	21	9	5	14	3	4	7	4	15
TPI BOUAFLE	1	1	0	1	0	0	0	1	0
TPI DALOA	2	1	1	2	0	0	0	9	1
TPI GAGNOA	9	4	5	9	0	0	0	1	0
TPI MAN	0	0	0	0	0	0	0	1	2
TPI SAN-PEDRO	10	5	4	9	0	1	1	1	1
TPI KORHOGO	7	3	2	5	0	2	2	3	4
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE	261	108	83	191	36	34	70	45	30

Source : Annuaire statistique d'état civil 2023

III. SITUATION ACTUELLE DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ETAT CIVIL

L'analyse actuelle des données d'état civil laisse transparaître un certain nombre de problématiques liées au fonctionnement du système d'état civil dans son ensemble qu'il convient de relever. Il s'agit essentiellement des défis liés à l'attentisme de la population et de l'interopérabilité entre les structures sanitaires à travers les services de maternité et de vaccination et les circonscriptions d'état civil.

3.1. Problématiques liées à l'attentisme de la population

L'attentisme de la population face à l'enregistrement des faits d'état civil fait référence à une tendance au cours de laquelle les déclarants retardent ou négligent de déclarer la naissance d'un enfant auprès des autorités compétentes. Ce comportement de la population a des répercussions sur le fonctionnement du système d'état civil.

3.1.1. Impact des hors délais sur l'enregistrement des faits d'état civil

La loi ivoirienne fait obligation aux populations de déclarer au centre d'état civil du lieu de survenance de l'évènement, les naissances dans un délai de trois (03) mois et quinze (15) jours pour les décès. Malgré ces délais prescrits par la loi, il subsiste des déclarations hors délai.

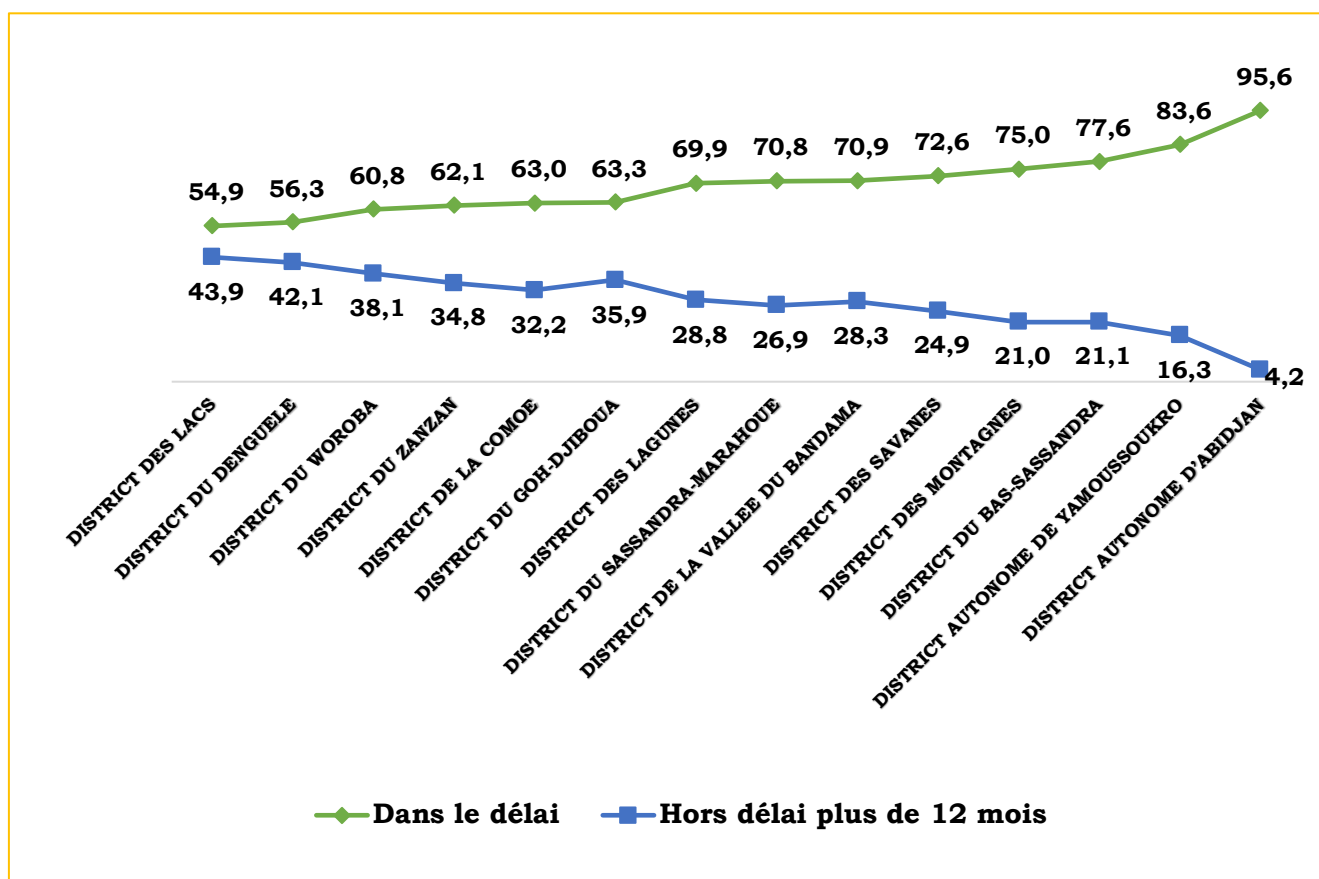
L'illustration de cette situation à travers le graphique 11, pour chacun des 14 Districts classés par ordre croissant laisse apparaître une symétrie parfaite entre la courbe des hors délais et celle dans les délais.

La linéarité de ces deux courbes montre que les déclarations effectuées hors délai et celles réalisées dans le délai représentent la quasi-totalité des naissances enregistrées en 2023.

Considérant, les cas extrêmes que sont le District des Lacs et le District Autonome d'Abidjan, les enregistrements dans le délai et hors délai de plus de 12 mois sont respectivement de 54,9% contre 43,9% et 95,6% contre 4,2%.

Il importe de ce fait de développer des stratégies pour une meilleure sensibilisation des populations à déclarer les faits d'état civil dans le délai.

Graphique 11 : Courbes des enregistrements dans le délai (0-3 mois) et des hors délais de plus de 12 mois par District en 2023



Source : Annuaire statistique d'état civil 2023

3.1.2. Enregistrements hors délais, reflet de disparités spatiales

La sous-préfecture et la commune sont les deux entités administratives qui constituent les circonscriptions d'état civil en Côte d'Ivoire. Généralement la sous-préfecture est plus étendue que la commune.

Dans ces conditions, certaines populations parcourent de longues distances pour rallier les chefs-lieux de sous-préfecture abritant généralement les services d'état civil. Cette situation pourrait expliquer la proportion nettement élevée de déclarations hors délai au niveau des Sous-préfectures et ce, sur les trois dernières années en dépit de la mise en œuvre des nouveaux mécanismes d'enregistrement de naissances et de décès dans les délais.

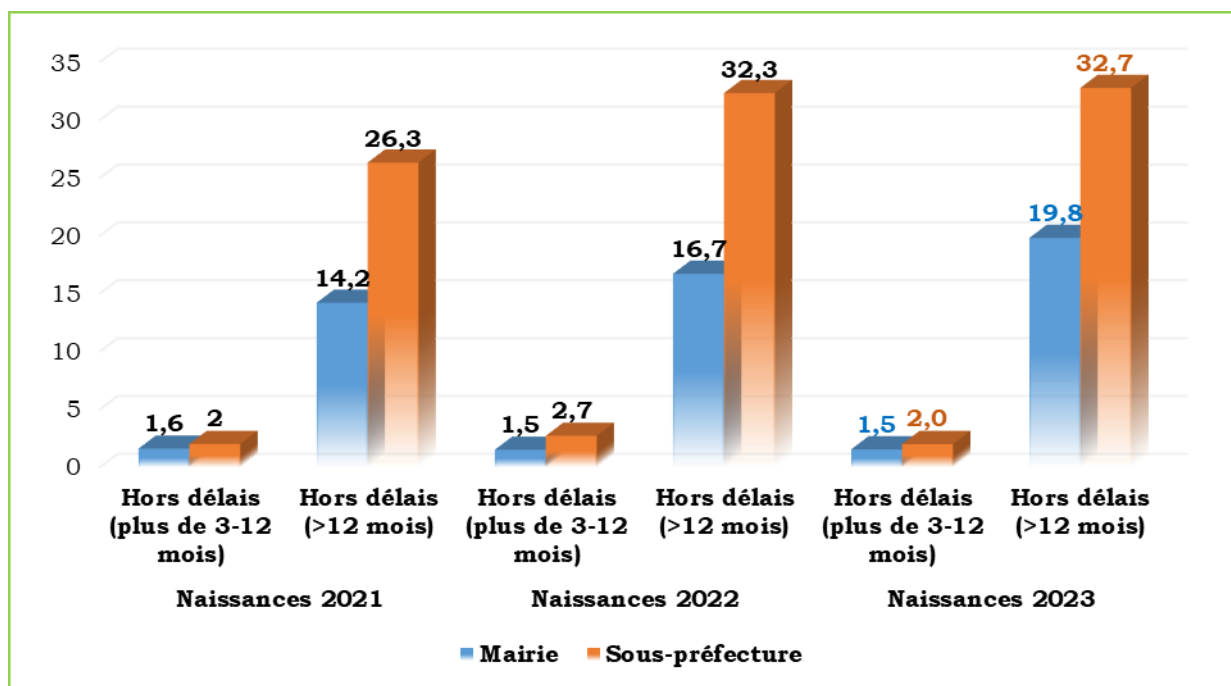
Le graphique 12 ci-dessous présente une tendance qu'il convient de déclinier selon les deux catégories de déclarations hors délai de l'année en cours (plus de 3 à 12 mois) et celles des années antérieures (plus de 12 mois).

En effet, pour les deux (02) types de circonscriptions, les déclarations hors délai de l'année (plus de 3 à 12 mois) sont en très faibles proportions (1,5%) au niveau des Mairies contre 2% en Sous-préfecture et varient d'une année à une autre.

Quant à celles de plus d'un an, elles constituent la frange la plus importante de l'ensemble des déclarations hors délai notamment au niveau des Sous-préfectures, avec une remontée en 2022 et plus encore en 2023.

Les problèmes culturels et sociaux ou l'insuffisance de campagne de sensibilisation peuvent être des facteurs qui expliqueraient ce phénomène. A cet effet, une étude sur les Connaissances, Aptitudes et Pratiques (CAP) des populations en matière d'état civil pourrait être déterminante pour comprendre ce fait observé.

Graphique 12 : Proportion (%) de hors délai selon le type de centre d'état civil de 2021 à 2023



Sources : Annuaire statistique d'état civil (éditions 2021 à 2023)

3.2. Interopérabilité entre structures intervenantes

L'interopérabilité est un dispositif qui offre la possibilité de communication entre les structures intervenant dans l'état civil en vue de déclarer ou d'enregistrer le maximum voire la totalité des naissances et décès à l'état civil.

3.2.1. Application de la réforme de l'Etat Civil

La loi sur l'état civil intègre de nouveaux mécanismes d'enregistrement des faits d'état civil notamment les naissances et les décès, qui impliquent le personnel de santé (la Sage-femme, l'infirmier et l'agent vaccinateur) en tant que point de collecte sanitaire et les populations elles-mêmes à travers les points de collecte communautaires.

L'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI), structure en charge de la mise en œuvre de la politique de modernisation de l'état civil, a initié depuis 2021, le déploiement du logiciel national de gestion des faits d'état civil dénommé « cityweb » dans les circonscriptions d'état civil. En 2023, 105 circonscriptions d'état civil ont été pourvues. Sur cet effectif, 97 ont fourni des données sur les naissances et les décès. Ces données recueillies sont celles de 10 régions et des Districts Autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro.

3.2.2. Examen des données issues des nouveaux mécanismes en lien avec le logiciel national de gestion des faits d'état civil

Les données ci-après présentées sont issues des 97 centres où le logiciel a été déployé. Ces centres sont repartis dans 11 Régions et les deux Districts Autonomes, Abidjan et Yamoussoukro.

Le tableau 10 consigne les chiffres relatifs aux statistiques de naissances et décès validés et non validés dans les centres d'état civil où le logiciel a été déployé.

Ainsi, en 2023, selon l'évènement, il ressort que le nombre d'actes validés et non validés s'établit respectivement comme suit :

- 155 402 contre 11 465 pour les naissances et
- 13 657 contre 981 au titre des décès.

Indépendamment du nombre de centres, le District Autonome d'Abidjan (26 328 actes) et la région du Bélier (25 804 actes) se détachent des autres régions. C'est aussi dans ces mêmes régions qu'il est dénombré le plus d'actes de naissance non validés et d'actes de décès validés (Cf. tableau 10).

Il faut toutefois noter que les données collectées au titre de cette édition sont en évolution par rapport à celles de l'année 2022 en termes de nombre de centres d'état civil et de volume pour chacun des événements.

Ce constat met en évidence les efforts consentis par les autorités compétentes pour accélérer le processus de déploiement dudit logiciel.

Tableau 10 : Données du logiciel « Cityweb » par District Autonome et Région en 2023

DISTRICTS AUTONOMES ET REGIONS	Nombre de centres	Naissances		Décès	
		Actes Validés	Actes non validés	Actes validés	Actes non validés
<i>DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN</i>	4	26 328	1 442	3 728	62
<i>DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO</i>	6	12 582	668	1 890	90
<i>REGION DU BELIER</i>	21	25 804	1 254	1 770	42
<i>REGION DU BOUNKANI</i>	14	900	16	16	0
<i>REGION DE GBEKE</i>	1	1 872	14	510	0
<i>REGION DU GONTOUGO</i>	2	13 692	518	916	6
<i>REGION DE LA MARAHOUE</i>	2	8 860	954	232	4
<i>REGION DE LA ME</i>	21	18 962	2 015	1 683	561
<i>REGION DU PORO</i>	3	4 158	72	110	2
<i>REGION DE SAN-PEDRO</i>	3	17 008	3 374	916	150
<i>REGION DU SUD-COMOE</i>	1	13 180	152	1 064	10
<i>REGION DU TCHOLOGO</i>	17	1 422	24	36	4
<i>REGION DU TONKPI</i>	2	10 634	962	786	50
ENSEMBLE	97	155 402	11 465	13 657	981

Source : Annuaire statistique d'état civil 2023

3.3. Diagnostic du lien entre enregistrements à l'état civil et statistiques sanitaires

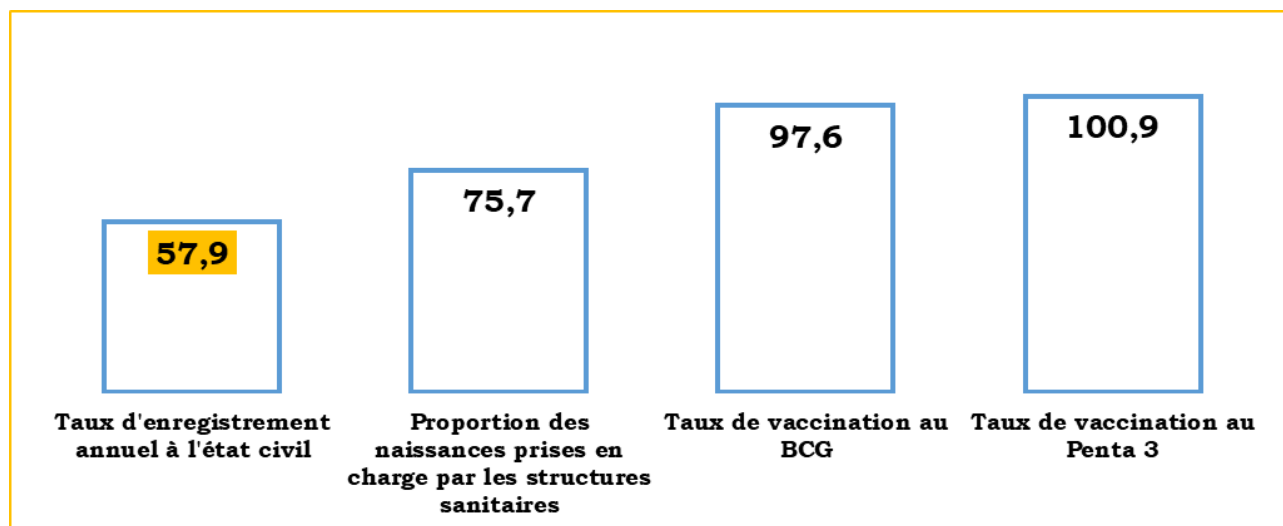
Les données d'état civil issues des services de vaccination révèlent que l'interopérabilité mise en place permet d'obtenir un nombre élevé d'enregistrement de naissance des enfants de moins d'un mois bénéficiant de l'administration du BCG. Ce mécanisme s'appuie sur le dispositif des relais communautaires de santé installés dans toutes les aires sanitaires du pays. La stratégie de ces relais communautaires de santé consiste à se rendre dans les ménages, même éloignés où sont survenues les naissances.

Ainsi, le graphique 13 révèle que le taux d'enregistrement des naissances est en deçà de la proportion des naissances prises en charges par les structures sanitaires. Cela témoigne de la performance du système sanitaire qui enrôle le maximum de nouveau-né dans les maternités.

Les services de vaccination présentent des taux de couverture assez élevés, mieux que ceux des services d'état civil. Les services de vaccination touchent au moins 09 enfants sur 10 tandis que ceux de l'état civil ne touchent qu'un peu plus de la moitié

(plus de 5 enfants sur 10). La mise en place d'équipes mixtes composées des agents des services sanitaires et des agents de l'état civil durant la période de vaccination par exemple contribuerait à améliorer considérablement le taux d'enregistrement des naissances.

Graphique 13 : Proportion des naissances et enfants enregistrés à l'état civil, pris en charge par les structures sanitaires et vaccinés au BCG et au Penta 3 en 2023 en rapport avec les naissances attendues



Source : Annuaire statistique d'état civil 2023

IV. ETAT CIVIL CONSULAIRE

Cette section met en évidence les faits d'état civil enregistrés dans les Représentations Diplomatiques et Postes Consulaires.

4.1. Données collectées au niveau de l'état civil consulaire

Il s'agit de présenter l'état civil issu des Ambassades et Consulats Généraux de la Côte d'Ivoire à l'étranger et d'indiquer le taux de complétude.

4.1.1. Présentation de l'état civil consulaire

Les fonctions d'officier de l'état civil consulaire sont exercées par les Chefs des Représentations Diplomatiques, les Chefs de Postes consulaires et le Responsable du Service central d'état civil du Ministère des Affaires Etrangères. Ils sont compétents en ce qui concerne tous les actes.

Tout fait d'état civil survenu à l'étranger et qui concerne un ressortissant ivoirien fait l'objet de déclaration ou de transcription dans les registres d'état civil consulaire. Tous les faits d'état civil sont enregistrés dans un registre unique tenu en double exemplaire.

4.1.2. Taux de complétude

Dans l'optique d'obtenir des statistiques fiables, un support de collecte élaboré par l'INS et la DESPSE, a été mis à la disposition des services compétents des Ambassades et Consulats Généraux à l'effet de collecter et transmettre les données relatives à l'état civil consulaire.

Il s'agit notamment des naissances, mariages et décès déclarés ou transcrits par ces Représentations Diplomatiques et Postes Consulaires.

Le traitement des données a permis d'obtenir 48 fiches renseignées et acheminées au Département Central, soit un taux de complétude de 96%. Ce taux est supérieur à celui de 2022 (69,4%), soit un bond de plus de 26 points de pourcentage qui pourrait s'expliquer par la sensibilisation accrue faites auprès des Représentations Diplomatiques et des Postes Consulaires sur l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil.

Tableau 11 : Taux de complétude en 2022 et 2023

AMBASSADES ET CONSULATS GENERAUX	2022			2023		
	Nombre de fiches attendues (1)	Nombre de fiches reçues (2)	Taux de complétude (en %) (3)=(2)/(1)*100	Nombre de fiches attendues (1)	Nombre de fiches reçues (2)	Taux de complétude (en %) (3)=(2)/(1)*100
AMBASSADES	44	31	70,5	45	45	100
CONSULATS GENERAUX	5	3	60	5	3	60
TOTAL	49	34	69,4	50	48	96

Sources : Annuaire statistique d'état civil (éditions 2022, 2023)

4.2. Statistiques de l'état civil consulaire

4.2.1. Statistiques globales

Les statistiques globales ont été collectées auprès de l'ensemble des 45 Ambassades et de 03 Consulats Généraux.

Les résultats du tableau 12 décrivent qu'en 2023, le nombre d'actes enregistrés relativement aux faits d'état civil (naissance, mariage et décès) a considérablement augmenté comparativement à l'année 2022. En effet, le nombre d'actes de naissance enregistrés a plus que doublé, passant de 6 521 à 18 933. Ceux relatifs aux mariages et aux décès, ont plus que quadruplés, passant respectivement de 728 à 4 703 et 341 à 1 813.

Contrairement à 2022, les statistiques collectées en Europe sont plus importantes que celles enregistrées en Afrique, en Amérique et en Asie. Ce bond considérable est dû au renforcement des capacités des agents consulaires dans nos Ambassades et Consulats Généraux en Europe.

Tableau 12 : Bilan de la collecte des faits d'état civil en 2022 et 2023

CONTINENTS	Nombre d'actes enregistrés en 2022			Nombre d'actes enregistrés en 2023		
	Naissances	Mariage	Décès	Naissances	Mariage	Décès
AFRIQUE	3 616	240	189	5 228	405	604
AMERIQUE	435	44	36	1 230	111	49
ASIE	223	15	29	492	44	57
EUROPE	2 247	429	87	11 983	4 143	1 103
TOTAL	6 521	728	341	18 933	4 703	1 813

Sources : Annuaire statistique d'état civil éditions 2022, 2023)

4.2.2. Statistiques des naissances

L'analyse du tableau 13 fait ressortir un volume de naissances enregistrées en 2023, deux fois supérieur à celui des années antérieures. Le rapport de masculinité dans un cas comme dans l'autre est largement en faveur des garçons.

Tableau 13 : Naissances déclarées en 2023 et celles des années antérieures, transcrites en 2023 selon le sexe et par continent

CONTINENTS	Naissances déclarées en 2023			Naissances transcrites en 2023					
				Année 2023			Années antérieures ³		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
AFRIQUE	15	15	30	631	619	1 250	2 003	1 945	3 948
AMERIQUE	0	0	0	147	168	315	466	449	915
ASIE	2	3	5	83	54	137	177	173	350
EUROPE	2 397	898	3 295	3 287	2 834	6 121	1 468	1 099	2 567
TOTAL	2 414	916	3 330	4 148	3 675	7 823	4 114	3 666	7 780

Source : Annuaire statistique d'état civil 2023

4.2.3. Statistiques des mariages

Concernant les mariages, 2 744 transcriptions au titre des années antérieures et 1 810 transcriptions en 2023 ont été effectuées. Par ailleurs, les mariages célébrés en 2023 sont au nombre de 149.

³ « Années antérieures » porte sur les années de 2018 à 2022

Ces chiffres sont en nette évolution par rapport à ceux de l'édition 2022. L'Afrique est le continent ayant enregistré le plus de mariages quel que soit la période.

Tableau 14 : Mariages célébrés en 2023 et ceux des années antérieures, transcrits en 2023 par continent

CONTINENTS	Mariages célébrés en 2023	Mariages transcrits	
		Année 2023	Années antérieures ⁴
AFRIQUE	73	59	273
AMERIQUE	2	33	76
ASIE	7	13	24
EUROPE	67	1 705	2 371
TOTAL	149	1 810	2 744

Source : Annuaire statistique d'état civil 2023

4.2.4. Statistiques des décès

Le total des décès dénombrés au cours des années antérieures s'élève à 1 203. Les décès transcrits et déclarés en 2023 sont respectivement au nombre de 502 et 108. Le plus grand nombre des transcriptions de décès des années antérieures (2018 à 2022) et de l'année 2023 provient de l'Europe. Par contre les décès déclarés de l'année en cours proviennent en majorité de l'Afrique.

Tableau 15 : Décès déclarés en 2023 et ceux des années antérieures, transcrits en 2023 selon le sexe et par continent

CONTINENTS	Décès déclarés en 2023			Décès transcrits en 2023					
				Année 2023			Années antérieures		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
AFRIQUE	38	47	85	34	22	56	253	210	463
AMERIQUE	0	0	0	15	9	24	11	14	25
ASIE	6	4	10	6	2	8	23	16	39
EUROPE	3	10	13	229	185	414	382	294	676
TOTAL	47	61	108	284	218	502	669	534	1 203

Source : Annuaire statistique d'état civil 2023

⁴ « Années antérieures » fait référence à la période de 2018 à 2022

CONCLUSION GENERALE

L'examen des valeurs obtenues met en évidence des tendances importantes et fondamentales au sein de la population. Les données recueillies indiquent une amélioration dans la collecte des faits d'état civil pour l'année 2023.

Toutes les données analysées proviennent des centres d'état civil, des Représentations Diplomatiques et des Postes Consulaires, des diverses Juridictions ainsi que d'autres sources telles que les structures sanitaires et les données démographiques.

Hormis les Représentations Diplomatiques et Postes Consulaires, le taux de complétude a atteint les 100 %.

De plus, l'implémentation des nouveaux mécanismes d'enregistrement des naissances et décès par le personnel de santé a enrichi l'analyse et a ouvert de nouvelles perspectives pour traiter de manière exhaustive les défis liés au fonctionnement du système d'état civil en Côte d'Ivoire.

En outre la mise en œuvre de la loi n°2018-863 du 19 novembre 2018 instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'actes de naissance pourrait permettre le renforcement de l'enregistrement des naissances en dehors du délai légal.

L'analyse a révélé plusieurs observations et des défis essentiels à relever en vue d'améliorer le système d'enregistrement des faits d'état civil :

- l'évolution des taux d'enregistrement des naissances et des décès est faible ;
- le contrat de mariage n'est pas encore répandu, quasi inexistant à l'année 2022 (04 mariages) est passé à 22 mariages en 2023 ;
- les résultats usuels n'ont pas varié :
 - l'équité de l'enregistrement des naissances des filles et des garçons est quasi observée contrairement à celle relative aux décès ;
 - les déclarations des naissances hors délai sont plus marquées dans les Sous-préfectures que dans les Mairies ;
 - les mariages sont plus célébrés dans les Mairies que dans les Sous-préfectures;
 - la quasi-totalité des couples optent pour le régime de la communauté de biens;
 - les hommes commettent plus de fautes entraînant le divorce;
 - les taux de divortialité ont progressé par rapport aux années précédentes.

Les faiblesses observées dans la mise en œuvre de l'interopérabilité entre les structures sanitaires et les services d'état civil, constituent un véritable frein à l'amélioration des enregistrements de naissances et de décès.

Toutefois, l'analyse des statistiques des déclarations issues des nouveaux mécanismes a permis de comprendre que cette approche est prometteuse au regard des chiffres disponibles.

Si les nouveaux mécanismes sont attendus pour « sauver » l'état civil, c'est à dire l'améliorer dans le sens d'une meilleure couverture des événements à déclarer, il importe de prendre les mesures idoines visant à résorber ces difficultés.

Ces problématiques à élucider par des enquêtes ou études spécifiques permettraient de mettre en évidence les facteurs explicatifs de la stagnation des indicateurs de couverture (taux d'enregistrement des naissances et décès), du non-respect du principe de la territorialité et des délais de déclaration des faits, ainsi que de la faible interopérabilité entre les structures sanitaires et les services d'état civil.

BIBLIOGRAPHIE

BROUARD N. ; Mouvements et modèles de population ; Les documents pédagogiques de l'IFORD, Yaoundé, juin 1989.

BAKAYOKO M. ; Rapport de collecte et d'analyse des statistiques de l'Etat Civil de la ville d'Abidjan 2005, INS, Abidjan, Mars 2007.

BAKAYOKO M. ; Situation de l'enregistrement des faits d'Etat Civil de la ville d'Abidjan 2006, INS, Abidjan, Mars 2008.

BAKAYOKO M. ; Situation de l'enregistrement des faits d'Etat Civil de la ville d'Abidjan 2007, INS, Abidjan, Mars 2010.

Institut National de la Statistique, Rapport de synthèse RGPH 2014.

Institut national de la Statistique : Enquête démographique et de santé Côte d'Ivoire 2011-2012 ; IFC MACRO, 2013.

GENDREAU F. ; La population de l'Afrique, Manuel de démographie, Paris, Karthala-CEPED, 1993.

Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; Annuaire des statistiques d'état civil 2014, DEPSE/INS/DIPE/ONI/ONP/UNFPA/UNICEF/DGAT/DGDDL, Abidjan, 2015.

Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; Annuaire des statistiques d'état civil 2015, DEPSE/INS/DIPE/ONI/ONP/UNFPA/UNICEF/DGAT/DGDDL, Abidjan, 2016.

Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; Annuaire des statistiques d'état civil 2016, DEPSE/INS/DIPE/ONI/ONP/UNFPA/UNICEF/DGAT/DGDDL, Abidjan, 2017.

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; Annuaire statistique d'état civil 2017, DEPSE/INS/DIPE/ONI/ONP/UNFPA/UNICEF/DGAT/DGDDL, Abidjan, 2018.

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; Annuaire statistique d'état civil 2018, DEPSE/INS/DECA/DIPE/ONI/ONP/ UNHCR/UNICEF/DGAT/DGDDL, Abidjan, 2019.

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; Annuaire statistique d'état civil 2019, DEPSE/INS/ DECA/DIPE/ONECI/ONP/ UNHCR/UNICEF/DGAT/DGDDL, Abidjan, 2020.

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; Annuaire statistique d'état civil 2020, DEPSE/INS/ DECA/DIIS/ONECI/ONP/UNHCR/UNICEF/DGAT/DGDDL, Abidjan, 2021.

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; Annuaire statistique d'état civil 2021, DEPSE/INS/ DECA/DIIS/ONECI/ONP/UNHCR/UNICEF/DGAT/DGDDL, Abidjan, 2022.

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; Annuaire statistique d'état civil 2022, DEPSE/INS/DECA/DIIS/ONECI/ONP/UNHCR/UNICEF/DGAT/DGDDL, Abidjan, 2023

NATIONS UNIES ; Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, deuxième révision, New York, 2003.

ANNEXES

Annexe 1 : Délai maximum légal des déclarations de naissance et de décès pour quelques pays africains

Pays	Naissance	Décès
Bénin	2 mois	30 jours
Botswana	3 mois	30 jours
Burkina	2 mois	2 mois
Cameroun	15 jours	15 jours
Centrafrique	30 jours	30 jours
Congo	30 jours	Pas de délai légal
Côte d'Ivoire	3 mois	15 jours
Gabon	30 jours	48 heures
Ghana	21 jours	24 heures
Guinée Bissau	30 jours	24 heures
Kenya	6 mois	6 mois
Libye	7 jours	24 heures
Madagascar	12 jours	12 jours
Maroc	30 jours	3 jours
Maurice	45 jours	24 heures
Niger	2 mois	2 mois
Ouganda	3 mois	30 jours
Sénégal	30 jours	45 jours
Seychelles	30 jours	36 heures
Swaziland	12 mois	12 mois
Tchad	2 mois	2 mois
Togo	1 mois	15 jours
Tunisie	10 jours	3 jours

Source : Gendreau ; La population de l'Afrique, 1993

Annexe 2 : Districts et Régions de Côte d'Ivoire en 2023

DISTRICTS	REGIONS		
<i>DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN</i>	-	-	-
<i>DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO</i>	-	-	-
<i>DISTRICT DU BAS-SASSANDRA</i>	GBOKLE	NAWA	SAN-PEDRO
<i>DISTRICT DE LA COMOE</i>	INDENIE - DJUABLIN	MORONOU	SUD-COMOE
<i>DISTRICT DU DENGUELE</i>	FOLON	KABADOUGOU	-
<i>DISTRICT DU GOH-DJIBOUA</i>	GOH	LOH-DJIBOUA	-
<i>DISTRICT DES LACS</i>	BELIER	IFFOU	N'ZI
<i>DISTRICT DES LAGUNES</i>	AGNEBY-TIASSA	GRANDS-PONTS	ME
<i>DISTRICT DES MONTAGNES</i>	CAVALLY	GUEMON	TONKPI
<i>DISTRICT DU SASSANDRA-MARAHOUÉ</i>	HAUT-SASSANDRA	MARAHOUÉ	-
<i>DISTRICT DES SAVANES</i>	BAGOUE	PORO	TCHOLOGO
<i>DISTRICT DE LA VALLEE DU BANDAMA</i>	GBEKE	HAMBOL	-
<i>DISTRICT DU WOROBA</i>	BAFING	BERE	WORODOUGOU
<i>DISTRICT DU ZANZAN</i>	BOUNKANI	GONTOUGO	-

Source : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, 2024

Annexe 3 : Fiche mensuelle de collecte des statistiques sur les naissances, décès et mariages enregistrés à l'état civil

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

FICHE MENSUELLE DE COLLECTE DES STATISTIQUES SUR LES NAISSANCES, DECES ET MARIAGES ENREGISTRES A L'ETAT CIVIL

I. Identification*

Localité (*nom à saisir*) :

Type de circonscription (*case à cocher*) : ☐ Sous-préfecture ; ☐ Commune

Nombre de Bureau d'état civil (*chiffre à indiquer*) :

Département (*nom à saisir*) :

Région (*nom à saisir*) :

Juridiction compétente (*nom à saisir*) :

Type de Juridiction (*case à cocher*) : ☐ Tribunal de Première Instance (TPI) ☐ Section de tribunal

TPI (si section de tribunal) (*nom à saisir*) :

II. Directeur ou Agent du Service état civil*

Prénoms et Nom :

Fonction :

Téléphone (*mobile, fixe bureau*) :

E-mail :

III. Agents des Bureaux d'état civil (BEC)*[ex Centres secondaires]

N°	Nom village /quartier	Prénoms et Nom de l'Agent délégué	Profession	Tél.
1				
2				
3				
4				
....				

* Ces sections ou rubriques peuvent être renseignées une seule fois pour l'année

IV. Statistiques mensuelles consolidées au niveau du centre principal

Nom de la ☐ Sous-préfecture ; ou ☐ Commune :

Département de : ; Région de :

Statistiques du mois de : Année :

NOMBRE DE DECLARATIONS DE NAISSANCE SELON LA RESIDENCE DE LA MERE													
DANS LES DELAIS (3 mois)					HORS DELAIS DE L'ANNEE EN COURS (plus de 3 à 12 mois)				HORS DELAIS DES ANNEES ANTERIEURES (plus de 12 mois)				
Résidence	Loc.	Dép. H loc.	Reg.	H Reg.	Loc.	Dép. H loc.	Reg.	H Reg.	Loc.	Dép. H loc.	Reg.	H Reg.	Total
Garçons													
Filles													
Sous total													

NOMBRE DE DECLARATIONS DE DECES SELON LA RESIDENCE DU DEFUNT													
DANS LES DELAIS (15 jours)					HORS DELAIS DE L'ANNEE EN COURS (16 à 365 jours)				HORS DELAIS DES ANNEES ANTERIEURES (plus de 365 jours)				Total
Résidence	Loc.	Dép. H loc.	Reg.	H Reg.	Loc.	Dép. H loc.	Reg.	H Reg.	Loc.	Dép. H loc.	Reg.	H Reg.	
Hommes													
Femmes													
Sous total													

NOMBRE DE CELEBRATION DE MARIAGE SELON							
La nationalité des époux				Le régime matrimonial			
Couples ivoiriens	Couples mixtes	Couples non ivoiriens	Total	Com. de biens	Sép. de biens	Contrat	Total

NOMBRE DE DECLARATIONS DE NAISSANCE SELON LA RESIDENCE DE LA MERE													
DANS LES DELAIS (3 mois)					HORS DELAIS DE L'ANNEE EN COURS (3 à 12 mois)				HORS DELAIS DES ANNEES ANTERIEURES (plus de 12 mois)				
Résidence	Loc.	Dép. H loc.	Reg.	H Reg.	Loc.	Dép. H loc.	Reg.	H Reg.	Loc.	Dép. H loc.	Reg.	H Reg.	Total
Garçons													
Filles													
Sous total													

NOMBRE DE DECLARATIONS DE DECES SELON LA RESIDENCE DU DEFUNT													
DANS LES DELAIS (15 jours)					HORS DELAIS DE L'ANNEE EN COURS (16 à 365 jours)				HORS DELAIS DES ANNEES ANTERIEURES (plus de 365 jours)				Total
Résidence	Loc.	Dép. H loc.	Reg.	H Reg.	Loc.	Dép. H loc.	Reg.	H Reg.	Loc.	Dép. H loc.	Reg.	H Reg.	
Hommes													
Femmes													
Sous total													

(Partie réservée à la personne ayant validé les statistiques)

Prénoms et Nom :

Fonction :

Tél. (mobile) :

Date (de transmission) : Signature (+cachet) :

Annexe 4 : Fiche de divorce

FICHE DE DIVORCE

Identification de la Juridiction

Juridiction :

Type de Juridiction : TPI 1 Section de Tribunal 2

Année d'enregistrement :

Caractéristiques de l'évènement

Variables		Mois d'enregistrement												
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
I - Demandes introduites														
Demandes introduites / H														
Demandes introduites/ F														
Demandes introduites H/F														
Sous-total 1														
II- Décisions prononcées														
Divorces accordés	Pour faute													
	Par cons.													
Divorces rejetés														
Sous-total 2														

Variables		Mois d'enregistrement												
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
III-Divorces pour fautes														
Divorces pour faute/F														
Divorces pour faute/H														
Divorces aux torts partagés														
Sous-total 3														
IV- Autres														
Conciliations obtenues														
Abandons de procédures														
Sous-total 4														
V- Procédures en cours														
Ministère Public														
Juge de la mise en état														
Devant le Tribunal														
Sous-total 5														

Le Greffier en Chef

Le Président du Tribunal

Annexe 5 : Fiche d'adoption

FICHE D'ADOPTION

Identification de la Juridiction

Juridiction :

Type de Juridiction : TPI 1 Section de Tribunal 2

Année d'enregistrement :

Caractéristiques de l'évènement

Variables	Mois d'enregistrement												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
I - Demandes introduites													
Demandes pour adoption / H													
Demandes pour adoption / F													
Sous-total 1													
II - Demandes pour adoptions de mineurs													
Demandes pour adoption / H													
Demandes pour adoption / F													
Sous-total 2													
III- Demandes d'adoptions de majeurs													
Demandes pour adoption / H													
Demandes pour adoption / F													
Sous-total 3													

Variables	Mois d'enregistrement												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
IV- Décisions prononcées													
Adoption accordées													
Demandes d'adoption rejetées													
Sous-total 4													
V- Adoptions accordées pour mineurs													
Adoption accordée pour mineur / H													
Adoption accordée pour mineur / F													
Sous-total 5													
VI- Adoptions accordées pour majeurs													
Adoption accordée pour majeur / H													
Adoption accordée pour majeur / F													
Sous-total 6													
VII- Procédures en cours													
Ministère Public													
Juge de la mise en état													
Devant le Tribunal													
Sous-total 7													

Le Greffier en Chef

Le Président du Tribunal

Annexe 6 : Fiche annuelle de collecte des statistiques sur les naissances, décès et mariages enregistrés au titre de l'état civil consulaire

FICHE ANNUELLE DE COLLECTE DES STATISTIQUES SUR LES NAISSANCES, DECES ET MARIAGES

ENREGISTRES AU TITRE DE L'ETAT CIVIL CONSULAIRE

I. Identification

Circonscription d'état civil consulaire :

Centre d'état civil consulaire : ☐ Ambassade ou ☐ Consulat général ;

Nom du Siège du Centre d'état civil consulaire :

Territoires couverts (liste pays/localités) :

.....

Population ivoirienne résidente : Homme : ; Femme :

(Nombre d'ivoiriens nés en CI et résident à l'étranger)

Année d'enregistrement : |__| |__| |__| |__|

II. Officier de l'état civil consulaire

Prénoms et Nom :

Fonction :

Tél. (mobile) :

Email :

Abréviations :

- M : Masculin ;
- F : Féminin ;
- H&F Ivoiriens : cas de deux Ivoiriens qui se marient ;
- H-étrangère : cas de l'Ivoirien marié à une étrangère ;
- F-étranger : cas de l'Ivoirienne mariée à un étranger.

III. Statistiques annuelles des naissances de chaque territoire de la circonscription d'état civil consulaire

Nom du Siège du Centre d'état civil consulaire :

Année d'enregistrement : |__| |__| |__| |__|

N°	Liste des territoires couverts <i>(Par ordre alphabétique)</i>	NOMBRE DE NAISSANCES							
		Déclarées		Transcrites				Total	
		Année 2023		Année 2023		Années (2018-2022)			
		M	F	M	F	M	F	M	F
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
...	TOTAL								

Date (de transmission) :

Signature (+cachet) de l'Officier de l'état civil

IV. Statistiques annuelles des mariages de chaque territoire de la circonscription d'état civil consulaire

Nom du Siège du Centre d'état civil consulaire : Année d'enregistrement : |__||__||__||__|

N°	Liste des territoires couverts (Par ordre alphabétique)	NOMBRE DE MARIAGES								
		Célébrés			Transcrits					
		Année 2023			Année 2023			Années antérieures (2018-2022)		
		Couple Ivoirien	Couple mixte	Couple mixte	Couple Ivoirien	Couple mixte	Couple mixte	Couple Ivoirien	Couple mixte	Couple mixte
		H&F Ivoiriens	H-étrangère	F-étranger	H&F Ivoiriens	H-étrangère	F-étranger	H&F Ivoiriens	H-étrangère	F-étranger
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
...	TOTAL									

Date (de transmission) :

Signature (+cachet) de l'Officier de l'état civil

V. Statistiques annuelles des décès de chaque territoire de la circonscription d'état civil consulaire

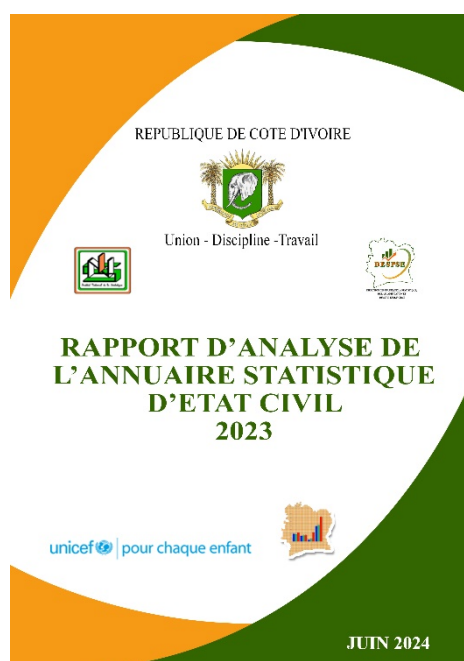
Nom du Siège du Centre d'état civil consulaire :

Année d'enregistrement : |__| |__| |__| |__|

N°	Liste des territoires couverts <i>(Par ordre alphabétique)</i>	NOMBRE DE DECES							
		Déclarés		Transcrits				Total	
		Année 2023		Année 2023		Années (2018-2022)			
		M	F	M	F	M	F	M	F
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
...	TOTAL								

Date (de transmission) :

Signature (+cachet) de l'Officier de l'état civil



MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE
DIRECTION DES ETUDES, DE LA STATISTIQUE, DE
LA PLANIFICATION ET DU SUIVI-EVALUATION
Abidjan, Cocody, II Plateaux, Angré 7^{ème} Tranche, Rue L 173
Tél. (+225) 27 22 59 89 90/91